

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014 À 09 H 30
(Convocation du 18 novembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09h30 le Conseil de Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme KISS Andréa à Mme. BOST Christine
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud
M. FETOUEH Marik à M. ROBERT Fabien
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30
Mme JARDINE Martine à Mme FERREIRA Véronique
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10h25
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

M. le Président Alain JUPPÉ ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. MANGON et MAMERE ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

POLE ADMINISTRATION GENERALE

Direction Bâtiments et Moyens

- Convention occupation locaux école maternelle Montaigne à Lormont par Association Sport Pour Tous pour l'année scolaire 2014/2015.

POLE DE LA PROXIMITE

Direction de la Voirie

- Arrêté n°2014/4285 du 21 octobre 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie délivrée à la société **GrDF**, pour l'ensemble de son réseau implanté sur le territoire de La Cub – 5 478 euros – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2014/4493 du 6 novembre 2014 – Bordeaux – impasse Sainte-Catherine – Déclassement.
- Arrêté n°2014/4494 du 6 novembre 2014 – Floirac – Quartier Dravemont Ouest – classement d'office rue Molière (en partie) – rue Boileau – rue Racine – approbation des plans d'alignement des rues Molière – Boileau – Racine.

Communications effectuées

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers collègues, je vous invite à vous asseoir. Nous sommes un peu en retard, parce que j'ai souhaité passer rapidement dans le hall de notre Communauté urbaine pour saluer **M. Stéphane ORTEGA**, l'artiste qui a créé ce qu'on appelle « Écriture blanche », c'est-à-dire un certain nombre d'installations dans 150 lieux de la Communauté urbaine pour participer à la journée internationale du Handicap proclamée depuis 1992 par les Nations Unies. C'est donc l'occasion de manifester notre considération et notre respect à nos compatriotes

handicapés et notre engagement dans le respect de la dignité qui leur est due, ceci se concrétisant, bien sûr, par toutes sortes d'initiatives en matière notamment d'accessibilité de la ville ou des établissements recevant du public.

Nous pouvons donc, si tout le monde est en place... presque, il y a beaucoup de vide devant moi... entamer notre ordre du jour. Je voudrais, avant de prendre cet ordre du jour proprement dit, tel qu'il vous a été distribué, dire un mot du schéma de mutualisation que nous avons examiné hier en Bureau et qui sera soumis aux 28 Conseils municipaux de la Communauté urbaine de Bordeaux...

M. Gérard CHAUSSET : M. le Président, on ne vous entend pas très bien.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne sais pas ce qu'il se passe, mais ce matin, il y a des problèmes d'acoustique. Cela va-t-il mieux ?

Je répète qu'avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour à proprement parler, je souhaitais dire un mot du schéma de mutualisation que nous avons adopté hier en Bureau et qui va être transmis à vos Conseils municipaux, pour qu'eux-mêmes puissent se prononcer dans les trois mois qui viennent. Une fois que les Conseils municipaux auront fait part de leur avis, le Conseil de la Métropole – puisqu'elle s'appellera ainsi à ce moment-là – sera amené à en délibérer et à l'adopter définitivement au mois de mars prochain.

Je vous rappelle, mais vous avez tous cela en tête, que ce que ce l'on appelle « la métropolisation » recouvre en fait trois processus. D'abord, des transferts de compétences entre les communes et la Métropole. Ensuite, des transferts d'équipements d'intérêt métropolitain et enfin, une mutualisation des services des communes et de la Métropole. C'est sur ce dernier point que je voudrais dire quelques mots aujourd'hui.

Nous avons beaucoup travaillé depuis six mois sur cette question, sous le pilotage du Comité que préside Alain ANZIANI et qui regroupe plusieurs élus. Il y a eu un très grand nombre de réunions entre élus, maires, adjoints concernés et également au niveau des directeurs généraux des services : neuf groupes de travail ont été à la manœuvre sous la houlette du directeur général. De cette réflexion est sorti le schéma que nous allons vous proposer aujourd'hui – proposer à vos Conseils municipaux.

Ce schéma repose d'abord sur un principe fondamental, c'est que pour nous, la porte d'entrée de nos concitoyens doit rester l'échelon communal, le maire, les élus municipaux, qui tirent toute leur légitimité du suffrage, au nom de la proximité. La Métropole assurant bien sûr la cohérence de nos politiques d'ensemble et la définition des grandes orientations stratégiques dans tous les domaines de sa compétence. Premier principe.

Deuxième principe, nous avons souhaité que la mutualisation se fasse sur la base du volontariat, aussi bien dans le choix des services à mutualiser, que dans le calendrier de cette mutualisation. Et pour cela, pour préciser les choses, nous avons défini trois

grands types de services. Des services qui vont rester intégralement communaux, dans le cadre des compétences communales : je prends l'exemple de la petite enfance, de l'éducation, des actions sociales que nous menons, mais aussi de la culture et des sports. Des services qui seront intégralement métropolitains, ils le sont d'ailleurs aujourd'hui, tout ce qui concerne les transports, la collecte, l'eau et l'assainissement. Et puis, les services communs, qui seront donc à l'interface entre la Métropole et les communes. Ces services communs seront juridiquement et administrativement des services de la Métropole, placés sous l'autorité du Président et du directeur général des services. Mais, ils auront une relation fonctionnelle étroite avec les maires. Et la relation de ces services, la Métropole et les communes sera définie dans ce que nous avons appelé un contrat d'engagement, qui essaiera de détailler – sans se transformer en usine à gaz – les règles du jeu, si je puis dire, les codes de bonnes pratiques entre ces services et les mairies.

Pour que cette interface fonctionne le mieux possible, notre orientation, c'est de nous appuyer sur les directions territoriales. Si l'on essaie d'avoir une relation fonctionnelle entre les services centraux de Mériadeck et les mairies, cela sera un peu compliqué. En revanche, cela se passe beaucoup mieux, comme cela se passe déjà beaucoup mieux, entre les directions territoriales et les communes. Donc, notre objectif est de renforcer ces directions territoriales en moyens et en compétences. Elles sont quatre aujourd'hui. On verra s'il faut définir des antennes dans des territoires qui sont un peu vastes peut-être. Bref, ce sont des points sur lesquels nous allons essayer de progresser. Mais enfin, l'idée est bien celle-là.

Je reviens sur le volontariat. Dans le schéma de mutualisation qui vous a été distribué, il y a une liste de services mutualisables, de services communs potentiels, à la fois dans les fonctions logistiques et dans les fonctions plus opérationnelles et chaque commune pourra choisir à la carte sur cette liste de services mutualisables selon un calendrier, je l'ai dit, qui sera lui aussi souple et évolutif. Vous pourrez choisir vos services communs dès le mois de mars et à ce moment-là, nous serons en mesure de dire aux agents concernés quel sera leur point de chute effectif avant la fin du mois de juin. On leur indiquera quel sera leur point de chute, ils ne seront peut-être pas à cette date-là, tous transférés. Ou bien alors vous pourrez choisir au mois de juin, ou alors le premier janvier de chaque année, durant la période qui suivra. Cette adhésion sera évidemment un billet aller sans billet retour. Une fois que l'on sera rentré dans un service commun, l'on ne pourra pas en sortir, sauf à désorganiser complètement le fonctionnement de la Communauté urbaine.

Voilà donc le schéma que nous avons construit, qui a le mérite de la souplesse, de l'évolutivité, si je puis dire. Je voudrais aussi insister sur un point, c'est qu'il y aura une forme d'incitation financière à adhérer aux services communs, puisque le transfert de compétences se fera à l'instant T, de manière neutre. Les charges transférées seront compensées par les recettes transférées, donc neutres ; mais, l'évolution ultérieure de la dépense du service transféré sera à la charge de la Communauté urbaine. Cette évolution peut résulter de l'évolution de la masse salariale ou de la décision de renforcer le service et d'améliorer la prestation. Et donc, cette dynamique des charges, comme il est convenu de l'appeler, ne sera plus imputée à la commune, mais elle le sera à la Communauté urbaine. Il y aura, sur la propreté – hein Alain – un petit effet de rattrapage par rapport à ce que nous avions décidé lors du transfert en taxe professionnelle unique, puisque cette compétence

aurait dû être exercée par la Communauté urbaine. Elle l'a été par les communes, donc il y aura une compensation à ce titre-là et cela sera le seul domaine sur lequel cette compensation jouera.

Voilà l'architecture générale de ce schéma. Je le répète, la Métropole en délibérera au mois de mars. Je voulais simplement à ce stade vous donner une information pour que vous ne receviez pas ce schéma dans vos communes sans informations préalables. Je signale quand même que tous vos maires sont au courant, puisqu'ils ont participé au processus et participé hier également au débat en Bureau. Alain ANZIANI voudra sans doute compléter mon propos.

M. Alain ANZIANI : Oui, brièvement, **M. le Président**.

Je reprendrai ce que vous venez de dire. En fait, il y a deux maîtres mots dans ce que nous vous proposons. Le premier, c'est la souplesse ; le deuxième, c'est la proximité. La souplesse à la fois parce que vous choisirez l'une des 139 fonctions que nous vous proposons et vous choisirez par exemple dans la fonction budgétaire, de mutualiser la contractualisation des emprunts. Donc, vous pourrez dans un grand département comme les Finances ou les Ressources humaines ou la Commande publique, à l'intérieur de ce que vous souhaitez donc, avoir beaucoup de souplesse. Vous pourrez ne pas choisir aussi. Donc, une fonction, sans doute un trait de souplesse évident et puis, en même temps, aussi, souplesse dans le temps, puisque vous choisirez aussi la mutualisation au moment où vous le souhaitez. Comme vient de le dire **le Président**, cela peut être immédiatement – et moi, je vous incite plutôt à mutualiser tout de suite – mais cela pourra être également dans un an, voire dans deux ans, avec un effet de cliquet, comme cela a été rappelé : une fois que vous aurez décidé de mutualiser par exemple la formation de votre personnel, vous ne pourrez pas, l'année suivante, revenir dessus, parce que sinon, l'on voit bien le désordre que cela pourrait constituer.

Et puis, le deuxième point après la souplesse, c'est la proximité. Et les directions territoriales seront certainement l'enjeu majeur de la métropolisation. La métropolisation ne peut pas aller sans déconcentration. Si l'on métropole, ce n'est pas pour centraliser, c'est pour déconcentrer et donc, déconcentrer dans les directions territoriales qui devront voir leurs attributions précisées, leurs modes de fonctionnement déterminés. En fait, l'échec ou la réussite sans doute de la métropolisation sera l'échec ou la réussite des directions territoriales, avec ce contrat d'engagement dont il a été question tout à l'heure. Mais, je ne voudrais pas répéter et moi aussi, je m'associe totalement peut-être finalement à cet appel. N'ayez pas peur de la mutualisation. La mutualisation n'est pas quelque chose qui va asphyxier nos communes ou les faire disparaître, c'est quelque chose qui va leur donner davantage de respiration.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Comme je vous l'ai dit, ce n'est pas aujourd'hui que nous allons débattre. Cela dit, je comprends parfaitement que certains d'entre vous veuillent déjà réagir. Max GUICHARD, bien sûr, à vous !

M. Max GUICHARD : Je ne sais pas pourquoi vous dites « bien sûr » !

M. le Président Alain JUPPÉ : Parce que Mme MELLIER, hier, nous a dit tout le bien que vous pensiez de ce processus au Bureau. C'est pour cela que je dis « bien sûr ».

M. Max GUICHARD : Je trouve pour le moins idyllique la manière dont vous-même, M. le Président, voire M. le Vice-président, présentez cette métropolisation. Je dirais, présenté comme cela, allons-y les bras ouverts ! Mais, il y a un gros MAIS. Premièrement, vous parlez d'un débat profond, maintes réunions, neuf groupes de travail. Je dirais que tout cela s'est fait « dans le bocal ». Toute cette réflexion, toutes ces propositions qui vont arriver sur les bureaux des Conseils municipaux... D'ailleurs, je veux dire que vous oubliez peut-être une étape. Si j'ai bien compris, lors de la réunion de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges), il va y avoir une réunion des Conseils municipaux en décembre, concernant la CLETC, une paille ! Une paille pour dire que cela va être tout de même le premier acte – et j'avertis ici tous les élus – d'entrée dans la métropolisation. Et ce premier acte, il contredit ce que vous dites, M. le Président. Quand vous dites : « L'entrée, ce sont les maires et les communes », moi, je veux bien, mais le premier acte, que va-t-il être ? D'enlever des compétences, ô certes peut-être pas majeures pour certains, mais d'enlever des compétences dès décembre à nos communes. Je pense par exemple à deux compétences fortes en matière politique et de gestion présente et future. C'est le gaz, l'électricité. Là aussi, excusez-moi l'expression triviale : une paille ! Donc, rôle majeur des Communistes... des communes... j'allais dire des Communistes...

M. le Président Alain JUPPÉ : Elles ne sont pas toutes communistes encore !

M. Max GUICHARD : Je pense que c'est un lapsus qui aurait pu être volontaire, et qui l'est... J'espère qu'il le deviendra, mais je vous dis qu'il va le devenir lorsque cela sortira du bocal. Et je m'engage, nous nous engageons à ce que cela sorte du bocal. Mais, que cela sorte du bocal avec toutes les vérités, toutes les vérités ! Parce que, « rôle majeur des communes », quand en même temps, on sait que les moyens financiers vont être plus qu'écrétés... - on connaît tous les chiffres : moins 28 milliards d'euros sur le plan national - et qu'en plus, la DGF (dotation globale de fonctionnement), si j'ai bien compris, va passer par la trémie de la future Métropole. Mesurez ce que cela va être pour le développement financier pour le développement des communes. C'est donc le Président de la Métropole qui attribuera la DGF aux communes, en fonction de critères que nous ne connaissons pas et qui seront ce qu'ils seront. Nous verrons bien comment la machine va se développer.

Encore une fois, je le dis, si les citoyens ne se mêlent pas de cette question, le pire est devant nous. Je dis bien le pire, puisque cela part quand même, cette métropolisation, de la réforme territoriale dans sa globalité, qui n'a qu'un objectif, répondre à la réduction des dépenses publiques. Alors, quand on est dans ce

schéma, vous pouvez me raconter ce que vous voulez, on est dans le schéma de la réduction des services publics. Et donc, on est dans le schéma aussi de la réduction des moyens des services publics.

Et je conclurai par là : et les agents dans tout cela ? Il me semble que se précise chaque jour davantage un fait historique sur le plan du statut social, qu'il n'y aura plus à travail égal, revenu égal. C'est un fait historique dont M. GATTAZ va pouvoir se glorifier, parce que c'est ce qu'il veut, et donc là y compris même on devance en matière publique, on était sur le gel du point d'indice, ce qui est déjà scandaleux, maintenant, on va rentrer dans « à travail égal, salaire inégal ». Je ne développe pas, vous savez tous ce dont je parle, du moins, je l'espère.

Donc, et cela sera ma conclusion, je ne fais pas un long développement, l'ensemble des élus a à se préparer, non pas pour fin mars, mais pour la mi-décembre, lorsque le dossier de la CLETC va venir en débat dans nos Conseils municipaux. Voilà ce qui va être le premier acte fondateur de la Métropole. Et j'appelle donc à ce que nous nous oppositions, alors je sais que va nous être développé de manière magistrale le fait que cela n'est que la loi qui s'applique. Comme l'a fait mon amie Claude MELLIER, qui va le refaire certainement tout à l'heure, nous appelons à la résistance, parce que la loi est faite – oui, à la résistance et je sais ce que cela veut dire, ce mot, résistance, et vous aussi – à la résistance et vous savez que notre pays, heureusement, a su défaire des lois scélérates et donc, j'appelle le pays à défaire cette loi inique.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà une position qui a le mérite de la clarté. Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. Là, je vous ai parlé de la mutualisation. Certes, cela est évidemment relié au processus de la métropolisation, mais s'agissant des moyens des collectivités territoriales, on va sans doute en reparler au moment du débat d'orientation budgétaire, dans quelques instants, à la lumière de ce qui s'est passé cette semaine au Congrès des maires de France.

Je voudrais aussi dire que la CLETC concerne pour l'essentiel les transferts de compétences et non pas la mutualisation que je vous ai présentée sommairement, ainsi qu'Alain ANZIANI, aujourd'hui. S'agissant des transferts de compétences, vous l'avez dit, c'est la loi. Alors, on peut appeler à la résistance contre la loi, c'est le choix de chacun. Nous, nous sommes dans une orientation qui consiste à appliquer la loi, dont je pense d'ailleurs, à titre personnel, que sur ce point au moins, je veux parler de la métropolisation, elle va dans la bonne direction et qu'il faut essayer de la faire réussir.

Voilà, enfin, nous aurons ce débat à de nombreuses reprises et je voudrais inciter les différents orateurs sur ce point à la synthèse, si je puis dire, puisque nous aurons l'occasion d'en reparler abondamment aujourd'hui même, je le répète, sur le débat d'orientation budgétaire. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Très rapidement, pour dire que nous ne nous inscrivons pas du tout, même si nous sommes, bien sûr, amis, mais pas du tout dans les mêmes propos que notre prédécesseur, Max GUICHARD. Je pense que ce qui est

important, c'est le service que l'on va rendre aux usagers et il nous semble que le principe de la mutualisation doit être la lisibilité, la transparence, la clarification. Je vais prendre un seul exemple : il n'y a pas un seul Conseil municipal à Mérignac où l'on ne passe des délibérations qui sont des conventions entre La Cub et la Ville en matière de candélabres, d'espaces verts, où l'on conventionne avec La Cub pour qu'elle fasse les travaux à notre place. Voilà des exemples concrets et cela dure depuis très longtemps. Donc, il me semble que dans cet état d'esprit-là, ce qui est proposé me semble tout à fait positif. Bien sûr, il faut que cela se fasse dans la transparence. Il faut peut-être associer tout le monde. Il y a peut-être aussi un regard citoyen à mettre en place. Je pense qu'il faut entendre ce qui est dit. Mais, le travail qui est fait en tout cas me semble utile. Après, il y aura évidemment des débats, mais tout ce schéma de mutualisation n'est pas pour nous déplaire et c'est quelque part aussi une remise en perspective de la relation agglomération/ville et il est sûr que... je pense que l'on va vers une nouvelle ère. C'est la fin d'une histoire et cela sera à nous d'en écrire une autre, surtout dans le service meilleur aux usagers. C'est cela qui doit nous guider et c'est là-dessus que nous nous pencherons et nous nous battrons.

M. le Président Alain JUPPÉ : Juste un point encore qui mérite d'être souligné, c'est que bien sûr, la mutualisation doit se dérouler dans un contexte de concertation permanente avec nos agents, avec les personnels de nos communes et ceux de la Communauté urbaine, future Métropole. C'est ce que nous avons commencé à faire. J'ai rencontré moi-même à plusieurs reprises les organisations syndicales. On leur a indiqué que l'on était prêt à les revoir, lorsqu'elles seront sorties de leur période électorale actuelle. Et tout ceci sera conduit à la fois au niveau de la Métropole et au niveau de chacune des communes.

Sur le statut des personnels, je voudrais simplement insister sur deux points : il n'y aura pas de suppression de poste liée à la métropolisation et de deuxièmement, il n'y aura pas de perte de rémunération de quelque nature que ce soit. À fonction égale, la rémunération est égale, dans la fonction publique territoriale. Ce qui varie, c'est le régime indemnitaire et il n'est pas douteux que le régime indemnitaire de la Métropole est plus favorable que celui des communes. Aligner brutalement à 100 % tous les régimes indemnitaire sur celui de La Cub serait une charge insupportable pour la Communauté urbaine. Et donc, cela se fera progressivement, avec la volonté, bien sûr, de rapprocher les situations.

Voilà ce que je voulais dire sur ce point. On va passer si vous le voulez bien maintenant à l'ordre du jour, avec tout d'abord l'approbation du procès-verbal du 26 septembre. Est-ce qu'il y a des observations là-dessus, des demandes de modifications ?

M. Max GUICHARD : Non. M. le Président, excusez-moi de bousculer un peu, mais cela reste à votre approbation ou non. Il s'est passé quand même un élément social important la semaine dernière. 90 emplois sur les parkings menacés. Je sais que vous êtes intervenu. Je pense que vous pourriez faire un point de situation, parce que nous restons toujours inquiets. Nous restons toujours inquiets et nous aurions deux mots à dire là-dessus, si vous le permettiez.

M. le Président Alain JUPPÉ : Volontiers. Simplement, je termine sur le procès-verbal. Il n'y a pas eu d'observation, donc il est adopté.

Sur le point que soulève Max GUICHARD, il s'agit d'une société qui est sous-traitante de KEOLIS, qui s'appelle PHONE REGIE et qui assurait la gestion de nos parcs relais. Le délégataire a décidé de robotiser cette fonction et donc, de supprimer les emplois correspondants, ce qui concerne 90 personnes. Dès que nous avons été informés de cela, j'ai demandé à Christophe DUPRAT, de s'emparer du dossier, si je puis dire, de recevoir les représentants du personnel de PHONE REGIE et puis ceux de KEOLIS. Je crois qu'il va pouvoir nous dire qu'une solution a été trouvée, puisque ces personnels ne seront évidemment pas licenciés. Ils seront tous reclassés, soit par KEOLIS même, soit par la régie Parcub et un protocole d'accord entre le gestionnaire du réseau et son futur ex-sous-traitant doit être conclu début décembre.

M. Christophe DUPRAT : M. le Président, quelques informations.

Il ne s'agit pas en fait, à la lecture des contrats de travail, de 90 emplois, mais d'un petit peu plus de 80, en fait, puisque déjà certains avaient quitté leur poste sur les dernières semaines.

L'article 122-4 du Code du travail va donc s'exercer pleinement, puisque la société EFFIA, qui est une filiale de la SNCF (Société Nationale des Chemins de fer Français) et de KEOLIS qui gère les parkings va reprendre, au 31 décembre, enfin plutôt au 1^{er} janvier 2015, l'intégralité du personnel actuel de l'entreprise gérée par PHONE REGIE. Des discussions seront donc entamées pour la mise en application de l'optimisation des parcs relais. Et donc, d'ici le 31 décembre, un entretien individuel sera accordé à chacun des 80 salariés. Des propositions leur seront faites dans les parcs actuels, puisque bien évidemment, l'automatisation ne supprime pas tous les emplois. Des emplois commerciaux vont être mis en place dans ces parcs relais, pour informer les usagers. Certains seront redéployés sur les parkings d'EFFIA, puisque aujourd'hui, ils ont un parc qui existe. J'ai moi-même souhaité, en tant que Président de Parcub, reprendre un certain nombre de salariés, puisque quelques postes sont disponibles, cela sera aussi l'occasion d'en recaser. KEOLIS proposera des postes de conducteurs-receveurs pour ceux qui le souhaitent, avec des rémunérations qui seront beaucoup plus élevées, des temps de travail plus élevés, et enfin, il y a également, pour éventuellement ceux qui souhaiteraient mettre fin à une activité, mais d'une manière volontaire, un fonds dédié qui a été négocié dans le cadre de la DSP (Délégation de Service Public), de façon à avoir des mesures d'accompagnement, de formation ou autres. Le but, comme vient de le dire le Président, c'est que personne ne devra rester au bord du chemin. Ce n'est pas un vain mot, c'est faire en sorte qu'une proposition soit faite à l'intégralité des salariés. Je rappelle juste au passage que nous avons, nous, des discussions avec notre délégataire et que notre délégataire, lui, doit tenir des discussions avec son propre sous-traitant, dont au passage, il avait été prévenu dès le mois de juin, que le contrat ne serait pas reconduit quoiqu'il arrive.

M. le Président Alain JUPPÉ : Donc, je pense qu'une solution sera trouvée pour chacune de ces personnes.

Mme Léna BEAULIEU : M. le Président, chers collègues,

Nous venons d'écouter les démarches que vous avez entreprises auprès de notre délégataire, afin de sauvegarder les emplois supprimés au sein des parcs relais dans le cadre de leur automatisation. Toutefois, l'on note quand même et vous en êtes conscients, la crainte des salariés est très grande. La nôtre aussi et à ce titre-là, nous serons quand même vigilants au respect des accords sociaux qui étaient préalables à cette nouvelle DSP. En l'absence évidemment de véritable réflexion sur une régie des transports.

C'est ce préalable incontournable, accepté à l'unanimité, qui m'a fait intervenir en commission Transport le 26 octobre dernier, pour m'assurer que cette automatisation n'entraînerait aucun licenciement. La réponse qui me fut faite alors ne pouvait que me rassurer. La suite ne fut hélas pas si simple. Ce qui rend encore plus déterminante notre conclusion lors de notre intervention faite dans le cadre du vote de cette DSP, à savoir « *Rester vigilant pour la parfaite mise en œuvre de ce contrat, notamment concernant les accords sociaux* ». C'est en ce sens que nous allons être plus que vigilants concernant la garantie de ces 90 emplois, en poursuivant les liens que nous avons noués ces derniers jours, avec tout le personnel concerné. Justement, dans le cadre de ces rencontres, il nous est apparu combien il est nécessaire de poursuivre une présence humaine dans ces parkings tant pour les usagers souvent en grand besoin d'information, que pour la mise en sécurité de ces lieux de stationnement. Voilà les réflexions et les exigences que nous portons dans cette nouvelle gestion DSP, qui, par nature, nous ne cessons de le dire, révèle une contradiction permanente entre les intérêts capitalistiques du délégataire et les besoins de l'ensemble des usagers et des salariés concernés. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, restons tous vigilants sur ce point. Je vais demander au Secrétaire de séance, maintenant, qui est M. MANGON, de bien vouloir attaquer l'ordre du jour.

Les affaires regroupées sont les suivantes :

AFFAIRES REGROUPEES

Jacques MANGON : Monsieur le Président, Chers Collègues, je vais vous rappeler les affaires groupées.

M. JUPPE

2014/10/ 1 Représentation de la Communauté urbaine de Bordeaux au sein des conseils d'administration des établissements scolaires du second degré situés sur le territoire communautaire - Désignations

A cet égard, je dois vous signaler un changement qui est intervenu. Monsieur REIFFERS qui était prévu sur le document que vous avez eu pour représenter notre établissement à Sainte Marie de La Bastide, a été remplacé par Solène CHAZAL, de la même manière dans deux positionnements, dans les deux fois où il était prévu qu'il le soit.

DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES

M. DUPRAT

2014/10/ 3 Marchés Publics - Bordeaux dépôt de bus du Lac - Construction d'un atelier de mécanique pour les bus, d'un parking véhicules légers et transfert des gros outillages de mécanique pour les bus - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2014/10/ 4 MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) - Bilan 2014 - Perspectives 2015 - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2014/10/ 5 Subvention d'équipement à l'hippodrome du Bouscat - Société d'Encouragement de Bordeaux pour l'année 2014

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. REIFFERS

2014/10/ 6 Société Publique Locale Bordeaux Aéroparc - Contrat de Prestations d'Etude et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage 2014 - 2015 - Contrat - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2014/10/ 7 Association Réseau Entreprendre Aquitaine - Programme d'actions 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2014/10/ 8 Association Talence Innovation Sud Développement - Programme d'actions 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

M. REIFFERS

2014/10/ 9 Association Arc Sud Développement - Programme d'actions 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ à l'unanimité

M. REIFFERS

2014/10/ 10 Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine (CRTA) - Réalisation d'une enquête de qualification touristique (baromètre des parts de marché touristiques de l'aéroport de Bordeaux) - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ à l'unanimité

M. REIFFERS

2014/10/ 11 Fédération Française de Sport sur Glace (FFSG) - Organisation du Trophée Eric Bompard de patinage artistique du 20 au 23 novembre 2014 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Autorisation - Décision

ADOPTÉ à la majorité

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. REIFFERS

2014/10/ 12 Bordeaux Technowest - Projet Collectif ZIRI - Subvention de La Communauté urbaine de Bordeaux - Avenant n° 1 à la Convention du 20 décembre 2013 - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ à l'unanimité

Mme BOST

2014/10/ 14 Partenariat de La Cub avec des structures de l'économie sociale et solidaire en matière de gestion des déchets - Conventions triennales 2012-2014 - Subvention de la Communauté urbaine pour 2014 - Convention - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ à l'unanimité

Mme BOST

2014/10/ 15 Association Sew&Laine - Programme d'actions 2014 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2014/10/ 16 Caisse Sociale de Développement Local - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Programme d'action 2014 - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2014/10/ 17 Aquitaine Active - Abondement du dispositif d'appui et d'amorçage aux projets associatifs et coopératifs du Fonds Social Européen - Subvention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/10/ 19 Taxes et participations d'urbanisme - Admissions en non valeur - Application de l'article 2 modifié du décret 98-1239 du 29/12/1998 -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/10/ 20 BRUGES - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Acquisition d'un terrain situé 15, rue Maumey - Emprunt de 785.000 €, de type GAIACT, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

AFFAIRE RETIRÉE

M. BOBET

2014/10/ 21 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation dans le cadre du renouvellement urbain de 104 logements collectifs locatifs, sis résidence Villon à Lormont - Emprunt de 2.787.983 €, du type prêt à la réhabilitation (PAM), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. BOBET

2014/10/ 22 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation des 387 logements collectifs locatifs de la résidence "Saint-Hilaire" située quartier Génicart - Emprunt de 4.609.310 €, de type prêt Réhabilitation (PAM), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Garantie - Autorisation

ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés
Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. BOBET

2014/10/ 23 LORMONT GENICART - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation des 114 logements collectifs locatifs de la résidence "Leroy", rue Eugène Leroy - Emprunt de 2.560.830 €, du type prêt réhabilitation (PAM), auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés
Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. BOBET

2014/10/ 24 LORMONT GENICART - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation des 68 logements collectifs locatifs de la résidence "La Boétie", rues Diderot et Montaigne - Emprunt de 1.465.915 €, du type prêt réhabilitation (PAM), auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés
Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. BOBET

2014/10/ 26 BRUGES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 24 logements collectifs locatifs, route du Médoc, "Le Bocage", tranche 1 - Emprunts de 169.890 € et 396.410 €, de type PLAI, et de 682.679 € et 1.510.128 €, de type PLUS, auprès de la CDC – Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Mme CHAZAL ne participe pas au vote
Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. BOBET

2014/10/ 27 EYSINES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 12 logements collectifs locatifs, rue du Bleu - Emprunts de 150.355 € et 350.829 €, du type PLAI, et de 308.077 € et 478.846 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. DAVID

2014/10/ 28 Parempuyre - Extension du cimetière communal - Participation de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/10/ 29 Contrat de gérance Cub/Office Public de l'Habitat Aquitanis - Compte de résultat - Rapport d'activité pour l'année 2013 - Approbation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mmes de François, Poustynnikoff, MM. Mangon, Héritié, Bourrouilh-Parège ne participent pas au vote

M. DAVID

2014/10/ 30 Evolution des modalités d'aménagement de l'espace public courant - Création par redéploiement d'un poste d'ingénieur à la direction de la voirie- Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/10/ 31 Extension de collecte et reprise en régie sur la commune de Martignas - Création de 10 postes de catégorie C technique - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/10/ 33 Poste de directeur général adjoint chargé de la métropolisation et des transferts de compétences. - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/10/ 34 Marchés publics - Fourniture de pièces d'origine, accessoires et réparations des matériels de chantier, et d'entretien des accotements routiers et des espaces verts (4 lots) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/10/ 35 Marchés publics - Travaux de cloisonnement de l'hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux et des autres bâtiments communautaires - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/10/ 36 Marchés publics - Fourniture de pièces détachées et prestations sur véhicules légers, poids lourds et de travaux publics (7 lots) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/10/ 37 Contrail de bail emphytéotique administratif pour la construction d'un immeuble de bureaux rue Jean Fleuret à Bordeaux. - Contrat de location non détachable - Avenant n° 1 - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/10/ 38 Commande artistique Garonne - Etudes commande artistique Garonne - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/10/ 39 BORDEAUX - Aménagement de la rue Lucien Faure - Opération P 247 prévue au PLU - Acquisition par la Communauté urbaine de Bordeaux à DOMOFRANCE des parcelles de terrain nu cadastrées RX 113, 117 et 121 sises 62 rue Lucien Faure à Bordeaux d'une contenance de 6 048 m² moyennant le prix de 3 948 134, 40 € dont 658 022, 40 € de TVA sur le prix total au taux de 20 % - Autorisation - Décision

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES
Mme CHAZAL ne participe pas au
vote**

M. MANGON

2014/10/ 40 BORDEAUX - Rue Léo Saignat - Versement d'une indemnité au profit de la SA d'HLM DOMOFRANCE pour la réalisation de travaux de clôture impactée par le projet d'alignement

ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. MANGON

2014/10/ 41 LORMONT - Lieudit Le Rondeau - Acquisition par voie amiable des parcelles de l'Etat - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/10/ 42 BLANQUEFORT - 97 Avenue du XI Novembre - Cession d'un immeuble bâti à Monsieur et Madame JACKSON - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/10/ 43 LORMONT - Parcelles AY 387 - 389 - 391, sises angle rue des Garosses / Rue Lavergne appartenant au Conseil Général - Acquisition - Modification de la délibération n°2014/0406 - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/10/ 44 BORDEAUX - Mise à l'alignement de l'avenue Louis Barthou - Acquisition auprès des copropriétaires de la Résidence Parc de Caudéran de la parcelle de terrain nu cadastrée NX 13 sise 94 à 112 avenue Louis Barthou à Bordeaux - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/10/ 45 PAREMPUYRE - Aménagement de la rue des Palus, entre la rue d'Olives et le carrefour de l'avenue de Labarde (RD 209) - Déclaration d'Utilité Publique - Demande de prorogation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/10/ 46 CENON - ZAC Mairie Pont Rouge - Déclaration d'Utilité Publique - Demande de prorogation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/10/ 47 AMBARES ET LAGRAVE - ZAC Centre Ville - Déclaration d'Utilité Publique - Demande de prorogation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/10/ 48 BORDEAUX - BEGLES - Opération d'intérêt national BORDEAUX-EURATLANTIQUE - Cessions de biens immobiliers à l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/10/ 49 BORDEAUX - Immeuble bâti situé à l'angle des rues de Canis et Lucien Faure - Opération prévue au PLU - cadastré RX 14 - Résiliation du bail commercial de la SARL DISCOUNT AUTO - Indemnisation - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAMERE

2014/10/ 50 Association Conservatoire des Races d'Aquitaine - Programme d'actions sur la Communauté urbaine de Bordeaux : animation des sites conservatoires et restauration d'une bergerie à Saint-Aubin-de-Médoc - Subvention 2014 - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAMERE

2014/10/ 52 BLANQUEFORT - La Vacherie : Maison de l'agriculture et de la nature du Parc des Jalles - Subvention d'investissement - Contrat de co-développement 2012-2014 - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/10/ 53 Mérignac - Aménagement de la voirie d'accès au parc relais P+R Tramway LE HAILLAN ROSTAND - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale - Éclairage public - Subvention d'équipement sous forme de fonds de concours - Convention - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2014/10/ 54 Convention départementale «Solidarité Eau» du 8 mars 2002 - Avenant n° 10 - Participation financière 2014 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2014/10/ 55 Exercice 2013 - Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des Syndicats mixtes dont La Cub est adhérente - SIAO (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau pOtable) de Carbon Blanc et SIAEA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement) de Saint Jean d'Illac - Martignas sur Jalle - Avis - Information

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2014/10/ 56 Réhabilitation du Collecteur Lajaunie - Marché de maîtrise d'œuvre - Lancement de procédure - Désignation des membres du jury - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignation effectuée

Mme JACQUET

2014/10/ 57 Protocole transactionnel relatif au marché de réconciliation des inventaires du service de l'eau et de l'assainissement - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme MELLIER

2014/10/ 58 BORDEAUX - Aménagement d'une voie de sortie de la zone commerciale Bordeaux Lac sur le boulevard Aliénor d'Aquitaine - Offre de concours - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme MELLIER

2014/10/ 59 Protocole d'accord transactionnel entre la société SA MALET et la Communauté urbaine de Bordeaux - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/10/ 60 FLOIRAC - Secteur du chemin des Plateaux - Modification du périmètre de prise en considération - Autorisation - Approbations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/10/ 63 BORDEAUX - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) BASTIDE NIEL - Cession à l'Association pour l'Innovation en Matière d'Intégration de deux parcelles d'une superficie totale de 334 m² environ - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/10/ 64 Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ravesies multisites - Dossier modificatif de ZAC - Actualisation du programme des équipements publics - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/10/ 66 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Acquisitions foncières auprès de la SNC Bordeaux Achard pour la réalisation des espaces publics de l'îlot B1 - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2014/10/ 67 Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos - pliants, vélos cargos et tricycles pour adultes - Mise en oeuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2014/10/ 68 Programme d'action 2014 - Subvention - Aide économique de la Communauté urbaine de Bordeaux à Autocool pour le service d'Autopartage CITIZ - Convention - Décision - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2014/10/ 69 Association Unis Cité Aquitaine - Subvention de fonctionnement et participation aux indemnités des volontaires 2014-2015 - Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2014/10/ 70 Association Cycles et Manivelles - Subvention de fonctionnement 2014 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2014/10/ 71 Floirac - Fil Vert - Chemin de Montagne - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communautaire par la commune de Floirac - Contrat de codéveloppement 2012-2014 - Participation financière - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/10/ 72 Augmentation de capital de Domofrance - Achat d'une action supplémentaire - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

**2014/10/ 73 Ville de Talence - Science Tour "spécial 50 ans de l'INSERM"
2014 - Subvention de La Cub – Convention – Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2014/10/ 74 Ville de Lormont- Organisation des Foulées Littéraires les 28, 29 et 30 novembre 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. COLES

2014/10/ 75 Bordeaux Grands Evènements (BGE) - Organisation de "Bordeaux So Good" festival de la gastronomie et de l'art de vivre, du 28 au 30 novembre 2014 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURBY

2014/10/ 76 Rapport Inolia portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2013

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURBY

2014/10/ 77 Rapport sur la convention générale relative à la réalisation d'études et de travaux sur le réseau de communication électronique de la Communauté urbaine de Bordeaux situé sur le périmètre de l'opération d'intérêt national Bordeaux-Euratlantique - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ZAMBON

2014/10/ 78 BORDEAUX - Réalisation d'un troisième poste d'accueil de paquebots fluviaux - Subvention d'investissement - Contrat de co-développement 2012-2014 - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Sur ces affaires regroupées, est-ce qu'il y a des indications de vote particulières ?

M. Gérard CHAUSSET : Oui, la 8, association Talence Innovation, sud-développement, nous nous abstiendrons.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autre vote signalé. L'ensemble de ces délibérations est donc adopté. Je vous remercie. Je vous signale que le Groupe Europe Ecologie les Verts a déposé une motion qui vous est déposée sur table. Nous l'examinerons à la fin du Conseil et je voudrais donc demander maintenant au Secrétaire de séance d'appeler les affaires à débattre. Il y en a neuf, si j'ai bien calculé.

AFFAIRES DEGROUPEES

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, il est proposé de commencer les affaires non regroupées par l'affaire n°18, c'est-à-dire le Débat d'orientations Budgétaires.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. On reviendra donc sur le rapport de la Chambre des comptes plus tard ?

M. Jacques MANGON : Oui après.

M. le Président Alain JUPPÉ : OK, Monsieur BOBET ?

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues, nous allons donc ouvrir ce débat. Ah problème, bien la technique nous lâche. Bon, avons-nous un opérateur pour remettre le diapo en route ? C'est en cours, j'attends, je ne touche à rien.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bon quelques problèmes techniques ce matin avec la sono, avec les images, quelqu'un s'en occupe là ?

Bon alors, on va revenir à l'ordre prévu, c'est-à-dire à Monsieur DUPRAT, c'est ça ?

M. Jacques MANGON : Très bien, donc voilà, délégation de Monsieur Christophe DUPRAT, Chambre Régionale des Comptes, rapport d'observations définitives sur la politique de transport.

M. DUPRAT

2014/10/ 2 Chambre régionale des comptes – Rapport d'observations définitives sur la politique des transports urbains - Débat

M. Christophe DUPRAT : présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur Max GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Oui, le Vice-président aux transports a fait un résumé, mais alors ça, c'est un résumé. C'est un résumé de résumé, c'est-à-dire que l'essentiel de ce qui est dit dans ce rapport n'a pas été dit donc je vais le dire.

Mais d'abord en propos liminaires, comme j'ai pu le faire lors du dernier Conseil et comme je le fais à chaque rapport de la Cour des comptes, je m'insurge devant des magistrats qui, au fil des temps, s'octroient de plus en plus de pouvoirs politiques et se placent en quelque sorte comme des gardiens du temple de la bonne conscience politique. Je le dis et je le répète, c'est une dérive dangereuse pour notre démocratie que des hommes et des femmes, certainement de qualité, outrepassent largement leurs prérogatives initiales pour venir expliquer à la Collectivité, à l'État, quelles auraient dû être leurs politiques en matière budgétaire de transports, d'infrastructures. Pour nous, il y a un seul juge en la matière, c'est le peuple. Nous ne refusons pas le contrôle de gestion, bien au contraire, et c'est là tout le rôle noble de la Cour des comptes. Mais vous conviendrez, chers collègues, que ce rapport va bien au-delà. Si cette juridiction joue un rôle d'organisme d'évaluation des politiques publiques, alors des critères clairs doivent être établis, débattus et maîtrisés de tous. Tel n'est pas le cas aujourd'hui. J'ai tenu ce propos liminaire pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté quant à ce que je vais développer maintenant. Car, pour tout vous dire, je trouve ce rapport d'une grande qualité sur la politique qui a été menée depuis de nombreuses années. Il pointe la politique « Tout tramway » qui a été mise en place, et surtout son inefficacité pour répondre aux besoins de la population. De même, sur notre réseau de bus, il montre combien sa structuration radiale contribue à saturer le centre-ville de notre agglomération et, par là même, se trouve inopérante pour nombre de nos concitoyens. Autant de critiques que nous avons formulées de nombreuses fois dans cette enceinte. Ce rapport apporte un nouvel éclairage sur l'enquête ménage. Il tend à démontrer que le problème n'est pas tant le fait que la

multiplication des tuyaux serait stérile, comme nous avons pu l'entendre ici, mais qu'il nous faut bien réfléchir à la finalité de ces tuyaux, voir s'ils sont vraiment en adéquation avec les exigences présentes et à venir. Et une des exigences que nous pointons régulièrement est celle des transports circulaires dans notre agglomération. Et dans ce cadre, permettez-moi de m'offrir un petit plaisir, j'y ai bien droit, et de vous lire une phrase du rapport. Je vous demande toute votre attention. Voilà ce que dit le rapport, j'ouvre les guillemets : « *Le réseau ferré circulaire existant pourrait faire l'affaire à condition de terminer la boucle côté Bastide* », fermer les guillemets. Je pense, cher Vice-président, que c'était important à dire cela. Vous comprenez mon plaisir, ce qui n'empêche pas, comme il est dit dans le rapport, d'envisager d'autres hypothèses à notre sens complémentaires. Mais, pour nous, cette ligne est un élément structurant, un atout que de nombreux urbanistes ont mis en avant lors des auditions pour les « 50 000 logements ».

Enfin, nous partageons l'analyse du rapport qui dit, je cite « *Le maillage du réseau devrait reposer sur une analyse ne privilégiant pas les flux existants sur les axes principaux et tenir compte de l'effet de l'offre de transport sur les choix individuels et la demande de transport* ». Pour notre groupe, le souci permanent de notre Etablissement, des équilibres financiers de son réseau, associé à la gestion en DSP empêche une expérimentation audacieuse en termes de transports. Nous structurons les transports sur des lignes - tram, bus - rentables. Elles permettent certes une meilleure fréquentation à court terme, mais font la démonstration d'une efficacité limitée sur le report modal à long terme qui, comme le démontre le rapport, passe par un meilleur maillage de notre territoire.

Monsieur le Président, pour conclure, mes Chers Collègues, comme nous l'avons exprimé le mois dernier, nous pensons qu'il faut nous saisir de la décision de justice qu'il y a eue dernièrement, comme de ce rapport, pour interroger nos investissements à venir. Il n'est peut-être pas question de remettre en cause la ligne du Médoc, mais pour ce qui est du reste, comme du SDODM (Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains), nous devons les retravailler en changeant de paradigme.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur CHAUSSET ?

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, Chers Collègues, je crois que la question qui nous est posée, à laquelle on peut essayer de répondre, à travers la lecture du rapport de la CRC (Chambre Régionale des Comptes) c'est : « Est-ce que le verre est à moitié vide ou est-ce qu'il est à moitié plein ? » Si on regarde à l'instant T, on peut considérer peut-être que le verre est à moitié vide. Mais si on a un regard un peu plus historique et qu'on regarde le chemin parcouru, il nous semble que le verre est plutôt à moitié plein et qu'il nous reste encore bien sûr à le remplir. Un simple rappel historique quand même. Pendant plus de 40 ans, La Cub – pas la seule, d'autres Métropoles aussi - a expédié des bus un peu partout dans l'agglomération pour desservir l'ensemble du territoire, tout en favorisant le développement du « tout automobile ». Il y a eu un retard considérable pris par la Communauté urbaine en matière de politique de transport en commun, et ceci a laissé une place prépondérante à la voiture individuelle dans les habitudes de

déplacement métropolitain. Ainsi, ces habitudes, mais aussi la morphologie urbaine, l'urbanisme spécialisé, les grands équipements, ont tourné le dos au transport collectif, mais également au piéton ou au vélo et avec un taux de possession de voiture par ménage le plus important de France. Nous avons donc une agglomération avec de vraies coupures urbaines et des villes de périphérie qui souffrent d'une addiction à l'automobile facile, à l'autosolisme, favorisée par la profusion de l'offre de stationnement de surfaces souterraines, et à l'expansion démesurée des grands centres commerciaux. Les habitants de notre agglomération sont soumis au tropisme de l'automobile, ceci est d'autant plus fort que l'on se rapproche de la rocade et au-delà.

Agir sur le stationnement, à notre sens, est un des moyens les plus efficaces pour réguler la pénétration automobile dans le centre. L'efficacité d'un réseau de transport en commun est très liée à la structure maillée de celui-ci - c'est vrai et ça a été dit - à son intégration avec les autres moyens de transport - parkings relais, etc. - et à la qualité du service offert. La périurbanisation se développant de manière très rapide, la priorité doit être mise sur des propositions permettant de la maîtriser et d'offrir à ses habitants une véritable alternative à la voiture automobile. Donc, la véritable difficulté de notre agglomération réside là. On finance un système de transport de plus en plus performant, coûteux et innovant, mais en même temps, nous continuons souvent à favoriser la voiture et avons du mal à sortir de sa domination. Nous n'allons pas refaire l'histoire, mais il est bon de le rappeler, on cite souvent Nantes en exemple, mais notre voisine a 30 ans de tramway comme l'a rappelé justement Christophe DUPRAT. Strasbourg, Grenoble plus de 20 ans. Cela veut dire qu'il faut être un peu patient et en matière de transport, le changement c'est rarement maintenant, mais plutôt par étapes. Ces villes ont 20 ans de pratiques urbaines différentes. Cette réalité est incontestable. C'est pourquoi, si nous comprenons les critiques de ce rapport dont certaines d'ailleurs sont justifiées, mais d'autres peuvent être erronées ou ne prennent pas en compte les progrès récents, il nous semble qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Le retard, peu à peu rattrapé grâce à une politique ambitieuse, symbolisée par le lancement simultané de 3 lignes de tramway et la construction d'un réseau qui maille le territoire, notamment avec la montée en puissance de la DSP à partir de 2008, et le développement d'une politique de l'offre - ceci n'a pas été suffisamment signifié - a permis d'essayer de désaturer le réseau de tram, et je pense que l'on aura plus de progrès avec l'arrivée des terminus partiels. Et puis, nous avons mis des Lianes. Et puis, en ce qui concerne les transports, les liaisons transversales, je pense qu'il y a encore des progrès, mais rappelons-nous que nous avons mis en place les Corols. Les Corols, ce sont des liaisons transversales qui progressent énormément dans le trafic passager, qu'il faut sûrement améliorer, mais qui sont une première réponse. Donc, il nous semble que les politiques menées sont allées dans le bon sens, même s'il nous semble légitime qu'une instance comme la CRC, nous sommes en démocratie, s'interroge sur la prédominance du tramway. Alors, ce rapport, il appelle quelques défis qu'il nous faut relever. Nous devons d'abord avoir comme objectif de mieux répondre aux besoins des usagers et aux nouvelles mobilités. Et donc, la question des déplacements radiaux est une vraie question. La DSP tant décriée de 2008 a apporté une première réponse. Il manque encore une liaison circulaire effective. Il est vrai que Max a raison sur la ligne de ceinture et parcourant les boulevards d'un bout à l'autre où je pense que là, il faut que l'on soit vraiment imaginatifs. L'autre objectif, c'est garantir une vitesse commerciale moyenne attractive à nos réseaux de

transport, sous peine de les voir délaissés, petit à petit, par les usagers au profit, une fois de plus encore, de la voiture souvent individuelle.

On aura le lancement des services partiels, mais je pense qu'il faut, là aussi, réfléchir à des mises en œuvre plus innovantes peut-être moins chères. Alors, on cite souvent en exemple notamment Nantes avec ses Chronobus. Ils ont mis en place des lignes... on est allé les voir, mais il faut le dire que la mise en place des lignes Chronobus qui est en fait un mix entre le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) et les couloirs de bus, elle s'est faite avec la suppression de 1 000 places de stationnement sans pratiquement de compensation. Ils ont supprimé 1 000 places de stationnement de surface sur l'agglomération sans quasiment de compensation. Donc si on veut avoir un réseau efficace, encore plus efficace en tout état de cause, ça nécessitera de vrais efforts supplémentaires. De même, la Chambre Régionale des Comptes rappelle qu'avec l'arrivée de la future Ligne de Grande Vitesse (LGV), 15 millions de voyageurs par an, et l'implantation du quartier d'affaires Euratlantique, il devient urgent de mener une réflexion d'ampleur sur le désengorgement de la ligne C. Et là, je vais rappeler un petit peu un certain nombre de propositions que j'avais faites, tout simplement. Il nous semble que l'on a envie de mettre le paquet aujourd'hui sur l'aéroport, très bien, je rappelle que 15 millions de voyageurs vont arriver sur la Gare Saint Jean, que notre réseau de tramway a une faiblesse, a un talon d'Achille, c'est la desserte de la Gare Saint-Jean puisque lorsqu'on arrive à la Gare Saint-Jean, on va directement sur les quais, sur les Quinconces. Il ne s'agit pas de refaire le débat et de remettre ça en cause, mais il nous semble que là il y a un chaînon manquant. Moi j'appelle de mes vœux à ce que l'on réfléchisse à une voie unique entre la Victoire par le Cours de la Marne jusqu'à la Gare Saint-Jean avec un débranchement Cours de l'Argonne. Je pense que ce dossier-là devrait être pris au sérieux et dépasser les clivages climatiques. Je ne vais pas alourdir mon intervention, je la laisserai au Secrétariat. Je voudrais terminer simplement avec une phrase, je vais citer le Prefet Maurice Doublet, je pense que vous l'avez peut-être connu, Monsieur le Président, et qui disait, je l'adresse surtout à la Chambre Régionale des Comptes, qui disait qu'en matière d'infrastructures, « *il faut dimensionner la voirie pour les heures creuses et les transports collectifs pour les heures de pointe* ». On construit un réseau de tramway et de transport pour 30 à 40 ans et je pense que ce que nous avons fait aujourd'hui va dans le bon sens, mérite peut-être des ajustements, mais je tiens à mettre cette réflexion en pointe parce qu'on va prendre des décisions sur la rocade et j'aimerais que cette réflexion guide un peu nos pas.

Je vous remercie.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, un bref commentaire qui viendra un petit peu en écho de ce qui vient d'être dit par Gérard CHAUSSET. Moi, je crois quand même que ce rapport qui nous est proposé méconnaît, me semble-t-il, l'inflexion historique qui a été celle du transfert modal qui a été opéré depuis la voiture vers les transports en commun à partir de la politique lancée en 1997. Et quand on connaît l'évolution, quand on a observé l'évolution de la place de la voiture sur notre agglomération dans les 30 années qui avaient précédé ce moment-là, eh bien cette inflexion, elle est historique. Et obtenir un recul de 5 %, à peu près de 5 % de la part modale de la voiture, ce n'est pas un échec relatif comme il est écrit dans le rapport, c'est au contraire me semble-t-il un très grand

succès qui introduit une dynamique qui, dans l'avenir, permettra d'aller beaucoup plus loin. Parce qu'en matière de transports, la question de la dynamique est essentielle et la question de l'effet réseau est essentielle et c'est ce à quoi travaille le SDODM que nous avons décidé en septembre.

Je voudrais également dire que le rapport souligne une prédominance du tramway qu'il sous-entend comme excessive. Moi je voudrais dire que cette prédominance, je la ressens comme toute relative. Toute relative parce qu'effectivement, s'il faut considérer que l'offre de transport en commun en site propre doit être limitée à un site intra-boulevards pour en assurer la haute rentabilité, c'est effectivement une politique peut-être financière, mais ce n'est pas une politique de transport. Et moi, je crois qu'il faut effectivement, comme le disait tout à l'heure Gérard CHAUSSET, souligner que les gens qui sont hors rocade, au-delà de la rocade, sont des victimes, subissent la contrainte voiture. Ils rêveraient de pouvoir faire autre chose que prendre leur voiture et de subir une heure de trajet pour venir à Bordeaux le matin ou le soir aux heures de pointe, mais ils sont obligés de subir ça. Et c'est la raison pour laquelle, on doit avoir en tête que quand on fait du tramway suburbain, ce que savent faire toutes les grandes nations qui sont des nations avec une forte culture de transport comme la Suisse, comme les Allemands, comme beaucoup d'autres en Europe, eh bien, ce tramway suburbain est celui qui permet le plus grand transfert modal de la voiture vers les transports en commun. Donc il ne faut pas en avoir peur, il ne faut pas considérer de manière timorée et quelque part un petit peu loin des préoccupations réelles des gens qui organisent les systèmes de transport que le tramway doit être réservé à l'hyper-centre sinon c'est un non-sens absolu en matière de transport. C'est bien d'écouter des experts juridiques, mais il faut aussi de temps en temps savoir écouter la demande très forte de la population qui n'en peut plus de subir, à longueur d'année, les embouteillages auxquels ils sont contraints. Je crois que la politique de la Communauté urbaine en la matière est une politique qui a fait consensus entre nous parce qu'elle était juste, performante et objective. Je vous remercie.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président. On voit bien, au travers des différentes interventions, que finalement chacun à un prisme de lecture un peu différent de ce rapport de la Chambre. Moi je trouve, dans ce document, des éléments extrêmement intéressants qui, d'une part, font un état des lieux et puis, d'autre part, doivent nous proposer et nous permettre de lancer un certain nombre de perspectives.

Sur l'état des lieux, Christophe DUPRAT l'a très bien dit, moi je crois que c'est le chiffre qu'il faut retenir, c'est l'évolution du nombre de voyages par habitant : on est passé de 2005 à 104 voyages par habitant à 2013 à 169 voyages par habitant. Je crois que s'il n'y avait qu'une seule chose à prendre dans ce rapport, c'est de dire que les efforts qui ont été consentis par la Communauté urbaine et les efforts financiers bien sûr en particulier qui ont été consentis, n'ont pas été des efforts vains puisque la population a répondu... est-ce que c'est la population qui a répondu ou est-ce que c'est la Communauté urbaine qui a répondu aux besoins de la population ? Et c'est en ce sens qu'il faut se projeter sur l'avenir. Je rejoindrai bien sûr les propos de Monsieur MANGON. Le rapport dit également que la Communauté urbaine a su adapter son réseau de transport à son plan d'urbanisme, en particulier

avec l'opération 50 000 logements puisque les choses ont été concentrées aussi sur cette thématique-là. Je crois qu'il faut aussi que, dans les années à venir, nous nous propulsions sur les évolutions démographiques de notre territoire et évidemment dans ce sens, la desserte du quadrant Nord-Ouest, vous avez vu où je voulais en venir, est absolument indispensable. Ce que dit ce rapport également c'est qu'il y a un fait nouveau qui est apparu à travers une structure associative qui est Mouvable, qui est la coordination entre les différentes AOT (autorités organisatrices des transports) et je crois que, ça aussi, ça nous ouvre un certain nombre de perspectives pour l'avenir, et il faut que les différentes collectivités puissent travailler main dans la main et de façon encore plus cohérente pour optimiser les réseaux de transport et faire en sorte que, de toute façon, l'usager il ne prend pas le tramway de la Communauté urbaine, il ne prend pas le car du Conseil général, il prend un transport en commun, et il faut que nous assurons un maillage qui soit le plus compétitif possible et le plus attractif possible sur l'ensemble du territoire. Donc en conclusion, je dirais qu'il ne faut pas relâcher nos efforts, continuer à investir, continuer à se coordonner avec les différentes autorités organisatrices de transport parce que c'est comme ça que nous arriverons encore mieux à assurer ce que nous recherchons c'est-à-dire le report modal et l'utilisation la moins importante possible de la voiture solo.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, ce rapport de la Cour Régionale des Comptes dresse un bilan des 10 dernières années de politique des transports de La Cub. Quelques réflexions à ce sujet. Voilà un document dense qui confirme plusieurs constantes comme plusieurs évolutions. Un orateur précédent a parlé de verre à moitié vide ou à moitié plein, en effet on peut prendre par le petit bout de la lorgnette ce rapport, mais des constantes existent, malheureusement c'est le fort pourcentage de déplacements automobiles volontaires ou forcés, de l'ordre de 60 % et grimpant jusqu'à 70 % sur les secteurs périphériques traversés pourtant par les liaisons de Lianes trop faibles et peu utilisées, note du reste le rapport.

Autre constante, la fraude qui depuis le début de l'intermodalité des transports avoisine grosso modo les 10 %. Pas assez de contrôle, votre politique en la matière est bien timide il faut qu'à l'orée du nouveau contrat avec KÉOLIS, notre prestataire prenne en main plus vigoureusement ce problème récurrent.

Évolution quant à la hausse de la fréquentation du tram bien sûr, moyen pratique et souple, mais ce mode de transport ne peut s'adapter ou continuer à s'adapter partout sans de gros investissements financiers.

Succès divers des parcs relais selon leur situation géographique. Ceux de la rive droite voient leur taux de remplissage atteindre les 100 %. Ils sont, on l'a déjà souligné, ici un élément décisif pour passer de l'automobile au tram dans le cadre quotidien du trajet domicile-travail. De même, leur fréquentation optimum, ainsi aux Aubiers ou à Carles Vernet, est-il précisé, il est évident qu'en tête de ligne, ils remplissent leurs rôles et fonctions premières, il faut renforcer ce secteur. Se pose, mais le rapport ne l'évoque pas évidemment, le démarrage de la ligne D du tram. Le blocage actuel fait peser une incertitude sur sa mise en service et un retard à peu près assuré. Si on peut contester le bien-fondé, le fait d'améliorer l'offre de transport sur ce quadrant Nord-Ouest, en direction du Médoc, de l'agglomération, le tracé

pose évidemment problème pour les habitants de la rue Fonaudège, mais pour ses commerçants surtout, pour les échanges et sorties de l'hyper-centre de la part des automobilistes aussi. La rue Fonaudège, comme le passage de la Barrière du Médoc, est encore un des derniers secteurs où le tissu des petits commerces est très dense et actif. Un autre trajet était possible pour éviter cette casse prévisible. Une amélioration est indispensable dans le renforcement des Lianes, notamment de périphérie à périphérie, accompagnée d'abonnements de tram-bus.

Sur le plan financier le ratio recettes/dépenses est faible en 2014, il est de l'ordre de 6 %. Le nouveau contrat prévoit en revanche une part de risque plus équilibrée entre La Cub et KÉOLIS. En revanche, vous suivez comme d'habitude la pente de l'augmentation des tarifs, il est noté de 3 % chaque année en prévision jusqu'à 2022, ce qui ferait une augmentation de 24 % sur 8 ans.

Enfin, l'incidence de la rocade n'est pas neutre. Celle-ci saturée 2 fois par jour n'échappera pas à son élargissement. Celui-ci avance à petits pas, trop petits pas. L'État en faillite n'a plus de crédits qu'il a pourtant promis. La rocade élargie deviendrait alors un axe de dégagement du réseau routier, de ce qu'il en reste, de l'agglomération.

Voilà, Monsieur le Président, quelques réflexions, quelques pistes et surtout quelques points où il faudrait appuyer et accélérer notre action. Je vous remercie.

M. Christophe DUPRAT : Oui Monsieur le Président, simplement pour constater quelquefois que les élus peuvent être moins indulgents que la Chambre Régionale des Comptes. Elle a trouvé, elle, des points positifs quelquefois dans ce qui pouvait être fait et notamment l'investissement. Je ne répondrai pas à Max GUICHARD sur ses premiers propos parce que je n'ai pas à les commenter. Quand il parle du « tout tramway », oui certainement, mais comme il n'y avait rien eu de fait avant, on a été obligé de passer automatiquement par le « tout tramway » et ce « tout tramway » a permis de faire prendre conscience aux habitants de l'agglomération qu'on pouvait se déplacer en transport en commun. Et ce « tout tramway » a eu au moins un effet de faire prendre conscience qu'on pouvait se déplacer plus vite. Je rappelle au passage que le tout-tramway a débouché juste après par une revalorisation du réseau de bus qui a donné naissance aux Lianes qui, aujourd'hui, permettent de desservir la quasi-totalité des communes de l'agglomération.

Les liaisons de périphérie à périphérie, il faut voir là aussi d'où l'on vient, elles n'étaient effectuées que par deux lignes, une sur la rive droite, une sur la rive gauche. Aujourd'hui elles sont au nombre de 6, ce n'est sans doute pas suffisant, mais vous aurez tous constaté dans la présentation du SDODM que cette problématique de périphérie à périphérie a été prise en compte, quels que soient les modes : train, bus ou tramway.

L'équilibre financier, je le souhaiterais, mais il n'y a pas d'équilibre financier Max, et tu le sais très bien. C'est malheureusement un déficit qu'il y a. On essaie de le limiter, mais c'est normal, c'est du transport public, c'est du service public et il n'y a malheureusement pas, Max, de ligne rentable. On aurait voulu qu'il y en ait quelques-unes, mais aucune n'est rentable, donc on ne privilégie pas les lignes

rentables puisqu'il n'y en a malheureusement pas. Je ne répondrai pas non plus à Gérard CHAUSSET parce que son intervention était moitié sur de l'urbanisme et moitié sur celle des transports, je sais combien il a un attachement particulier à cette zone qui se trouve après la rocade où il y a aussi des gens qui vivent dans de bonnes conditions, même si malheureusement ils sont régulièrement montrés du doigt en disant « Voyez ces gens qui participent à l'étalement urbain ». Il existe aussi la Communauté urbaine au-delà de la rocade, je vous le confirme. On s'y déplace merveilleusement bien aussi. Quelquefois, de temps en temps, c'est un peu plus difficile quand on vient sur Bordeaux, mais arrêtez de nous désigner sans arrêt comme étant le facteur de tous les maux. Voilà. Je vous invite à y venir, il y a des espaces verts aussi qui participent aux 50 000 hectares. Ils sont là nombreux, ça s'appelle la forêt. Je répondrai à Monsieur COLOMBIER, en lui disant que la fraude, là aussi, d'où l'on vient, 16 % en 2009, 10 % aujourd'hui. Et toutes les agglomérations de France sont confrontées à la même chose que nous : arriver à 10 % est sans doute facile, dépasser ces 10 % pour aller vers les 7 demandera, et vous avez raison Monsieur COLOMBIER, des moyens supplémentaires, nous les avons négociés dans l'actuelle Délégation de Service Public. Je vous rassure, les Lianes vides dans la zone périphérique, ce n'est pas forcément une réalité, il y a beaucoup de monde qui prend aussi à la périphérie les transports en commun, car ils ont compris. Quant aux parcs relais, c'est vrai qu'ils marchent mieux sur la rive droite, pour une simple raison : pour la rive droite, venir sur la rive gauche, les fuseaux pour pouvoir venir s'appellent des ponts pour traverser la Garonne, c'est beaucoup plus compliqué pour venir de la rive droite sur la rive gauche que l'inverse de l'autre côté, mais je constate aussi que les parcs relais sont pleins y compris sur la rive gauche et que l'on pense même en agrandir certains. Quant à l'augmentation des tarifs, elle est nécessaire parce qu'en même temps que l'augmentation des tarifs, il y a une amélioration du service. La phase 3 du tramway que l'on va livrer qui coûte 1 milliard d'euros mérite bien 3 % d'augmentation des tarifs.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Moi, j'ai le plus grand respect pour la Chambre Régionale des Comptes et pour la Cour des Comptes, mais quand on regarde les rapports de la Cour des Comptes qui se succèdent, on se demande quelle est la politique en France qui, depuis 30 ans, a réussi ? Ce ne sont que des constats d'échec. Chacun est dans son rôle, cela va de soi. Je voudrais rappeler simplement qu'il y a 20 ans, notre agglomération était extrêmement en retard par rapport à beaucoup d'autres agglomérations françaises. Il n'y avait pas de système de transport collectif en site propre efficace. Rien. Et c'est la raison pour laquelle nous avons un retard à rattraper et que nous ne sommes peut-être pas aussi bons que d'autres. Encore que, quand on se compare, on nuance le jugement : la rocade de Rennes est embouteillée aux heures de pointe, la rocade de Nantes est embouteillée aux heures de pointe, les déplacements à Marseille sont épouvantables, à Toulouse ce n'est pas toujours l'Éden. Alors, il ne faut pas non plus nous dire que nous avons tout raté. Je pense que ce que nous avons fait depuis 20 ans, sous les présidents successifs, en matière de tramway est un immense succès pour beaucoup de raisons. D'abord parce que ça marche et les usagers votent avec les pieds. Aujourd'hui, nous avons des problèmes de saturation du tramway, ce qui prouve qu'on n'en a pas fait trop et on est obligé d'ajouter des services partiels qui vont considérablement compliquer la circulation d'ailleurs dans le cœur de Bordeaux, mais enfin on va assumer ça. Donc le tramway est un succès en tant que mode de

déplacement, mais aussi, et peut être que la Chambre Régionale des Comptes n'a absolument pas intégré cette dimension, le tramway a permis d'accompagner la métamorphose de la ville. Nous n'aurions pas reconquis les espaces publics que nous avons reconquis sans tramway, à commencer par les Quais. Quel est l'impact économique positif de la réhabilitation des Quais ? Est-ce que ça a été pris en compte par la Chambre Régionale des Comptes ? Quel est aussi l'impact du tramway sur la liaison entre la rive droite et la rive gauche ? Ça a changé complètement la relation entre les deux rives du fleuve. Je pense qu'il faut prendre en compte la totalité de ces éléments quand on veut juger la politique que nous avons faite, qui n'a pas été une politique « tout tramway ». Bien sûr que, pendant un certain temps, il a fallu mettre le paquet sur le tramway, mais ce n'est pas pour autant qu'on a négligé le réseau de bus et beaucoup d'améliorations ont été apportées de ce point de vue.

Dire que nous avons mené une politique systématique d'encouragement à la voiture individuelle, c'est quand même tout à fait un paradoxe, nous n'avons pas tourné le dos au vélo, nous n'avons pas tourné le dos aux modes doux de déplacement, bien au contraire.

Sur les parkings, moi je n'ai pas de position idéologique, cher Gérard CHAUSSET, les parkings ça peut être utile. Je pense notamment aux parcs relais. Si nous voulons que les gens laissent leur voiture à l'extérieur du cœur de l'agglomération, il faut bien des parcs relais. Certains sont saturés, d'autres pas, mais je pense qu'il faut prendre en compte cette dimension. Et puis, il y a un problème de stationnement assez spécifique à la ville-centre, qui est la situation du stationnement dans les quartiers. Il ne s'agit pas d'attirer des voitures extérieures dans le centre de Bordeaux, il s'agit de permettre aux gens qui ont des voitures de les mettre quelque part. Donc, là aussi, nous avons une politique à faire qui ne repose pas sur des constructions d'ouvrages uniquement, mais sur une politique de mobilité plus intelligente. Que tout ne soit pas parfait, c'est bien évident. Que le verre soit à demi plein, à demi vide, je veux bien l'admettre, nous avons beaucoup de progrès à faire, notamment pour améliorer les données financières. J'admire beaucoup l'analyse de Monsieur COLOMBIER qui nous dit : « Il faut réduire le déficit sans augmenter les tarifs », ça veut dire vraisemblablement qu'on va diminuer drastiquement les dépenses, il n'y a pas d'autres solutions. Donc il faut être un peu cohérent, et si on veut effectivement avoir un taux de couverture qui se rapproche de la moyenne nationale, on est bien obligé d'en passer par un ajustement des tarifs d'autant qu'ils restent aujourd'hui encore sensiblement inférieurs à beaucoup d'autres grandes villes de France. Il nous faut maintenant franchir une nouvelle étape, accorder plus d'importance aux liaisons de périphérie à périphérie, aux liaisons circulaires, au réseau ferré bien entendu, dont je rappelle, quand même, qu'il est sous la responsabilité de la Région, et pas directement de la Communauté urbaine. Donc tout ceci, nous l'avons intégré dans la nouvelle étape du SDODM, du Schéma des déplacements métropolitains que nous avons adopté en Bureau et ici même, et qui précisément nous permet de franchir une nouvelle étape après un réseau qui était un réseau très radial, mais c'était absolument normal et inévitable. Voilà, je pense qu'au total sans faire cocorico, je crois qu'on peut dire que la politique des déplacements que nous avons menée n'a pas été globalement un échec. Et d'ailleurs, quand j'entends parler à l'extérieur du tramway de Bordeaux, on me dit toujours que c'est une réussite. Il faut aussi intégrer tout ça.

Nous n'avons pas de vote à faire bien sûr sur ce rapport. Il s'agissait de le communiquer à l'Assemblée, et nous allons maintenant poursuivre l'ordre du jour, Monsieur le Secrétaire de séance.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, je vous propose maintenant de passer à la délégation de Monsieur BOBET avant de revenir à l'ordre du jour prévu ; la délégation de Monsieur BOBET avec le rapport n°18 qui est les orientations générales pour le budget primitif 2015.

DÉBAT EFFECTUÉ

M. BOBET

2014/10/18 Orientations générales pour le Budget primitif 2015 – Débat

M. Patrick BOBET présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur le Vice-président pour cette présentation que je trouve pour ma part très claire, donc le débat est ouvert. Qui ouvre le feu ? Monsieur PUJOL ?

M. Patrick PUJOL : Oui Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes Chers Collègues, nous sommes au moment du Débat des Orientations Budgétaires et je ne peux pas ne pas relever la prouesse qui nous est demandée dans les circonstances actuelles de proposer d'ici le 19 décembre, un budget primitif équilibré et sincère. En effet, le flou artistique qui entoure la naissance de la Métropole, ajouté à l'impact financier de l'effondrement des dotations de l'État, de l'augmentation des prélèvements sur le bloc communal via le FPIC (Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), mais encore la mise en place de normes impactant lourdement nos investissements, notamment les travaux de voirie, amènent notre Etablissement à jouer un numéro d'équilibriste qu'il faut saluer. D'ailleurs, le document que vous nous avez soumis nous prévient déjà que le budget qui nous sera proposé, en décembre prochain, devra être revu sûrement profondément dès le mois de mars prochain et même avant puisqu'une DM (Décision Modificative) est prévue au mois de février pour prendre en compte les transferts de compétences et d'équipements qui seront déclarés d'intérêt métropolitain ainsi que la révision des attributions de compensation des communes. L'obligation qui nous est faite par la loi de transformer notre Etablissement communautaire en Métropole apparaît à la lecture des 47 pages du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) comme une opportunité pour notre agglomération. Je voudrais bien y croire autant que certains ici, mais je ne peux pas m'empêcher d'avoir d'énormes doutes sur toutes les annonces faites par les uns ou par les autres, car la situation financière, pour le moins tendue alors que nous ne sommes pas arrivés au bout de la chute drastique des dotations, ne peut pas permettre d'assumer la prise de compétences supplémentaires, sauf à négliger encore plus les

compétences qui étaient déjà les nôtres et pour lesquelles les moyens financiers disponibles ne permettaient déjà pas d'aller au bout de nos obligations. D'ailleurs, nous allons le voir, un grand nombre de domaines de compétences n'auront pas assez de crédit pour répondre à de nombreuses attentes qui pourtant ne sont pas nouvelles. Alors, comment imaginer pouvoir prendre en charge d'autres domaines d'action dans ces conditions sachant que le phénomène risque d'être amplifié par le débat qui va avoir lieu sur la nouvelle organisation territoriale de la République qui va peut-être étendre, c'est l'objectif annoncé, le transfert automatique de plusieurs compétences du Département à la Métropole ?

Vous notez aussi, et il est nécessaire de le souligner, que des décisions gouvernementales aboutissent à se priver de moyens de financement, notamment dans le domaine des transports. Tout cela vient à charge de la création de la Métropole. Nous aurions été dans une période de forte croissance, la crédibilité d'une telle réforme aurait pu être autre, bien que cette réforme ne soit ni forcément cohérente dans de nombreux domaines ni nécessaire, sauf si le but réellement recherché par le nombre de contraintes imposées à nos collectivités et par les déclarations contenues dans le dernier rapport de la Cour des comptes est bien d'obtenir, dans des délais les plus brefs possible, la disparition de certaines échelles administratives comme les communes et les départements. On nous annonce aussi, d'ores et déjà, que la mutualisation des services aboutira à une baisse des dépenses. Cela aussi est une affirmation qui devrait être confirmée. La création de La Cub en 1967 devait, elle aussi, permettre des économies d'échelle. Le temps nous a montré qu'il n'en était rien. Le contribuable local a vu sa participation financière largement augmentée. Le plus apporté par le regroupement de communes est à l'évidence une vision plus élargie donc plus cohérente dans certains domaines de l'aménagement du territoire. C'est cela qui a été un plus dans la vie des habitants, non les économies qui n'ont jamais vu le jour.

Il devient donc indispensable, vous l'admettez, de contenir l'évolution des dépenses notamment de fonctionnement afin de préserver les grands équilibres budgétaires et de dégager des marges de manœuvre pour l'investissement ainsi que pour les transferts de compétences et des équipements dits d'intérêt métropolitain. Si vous y croyez, c'est que vous êtes d'ores et déjà certains d'un dynamisme important des recettes fiscales qui doivent déjà couvrir les désengagements de l'État et assurer les charges futures induites par un appel à l'emprunt plus important du fait d'une épargne dont nous savons qu'elle ne pourra que baisser vu le contexte. D'ailleurs, il est à noter que certains passages du texte proposé sont relativement contradictoires, comme si on voulait absolument se persuader que tout cela était réalisable.

J'ai relevé une phrase pour moi importante dans le document soumis au débat : « La Cub, la Métropole donc, doit faire preuve de modération budgétaire en se concentrant sur son cœur de métier, en établissant clairement ses priorités ». Le problème actuel, c'est que l'on ne sait plus quel est ce cœur de métier. La Cub avait déjà un gros cœur avec des artères tout juste suffisantes pour qu'elle puisse conserver une bonne santé générale. Maintenant elle va avoir un cœur énorme avec des artères d'alimentation plus étroites. Comment conserver une bonne santé avec ce handicap très lourd ? Tel est le défi qui nous est imposé.

Vous annoncez aussi la mise en place obligatoire d'un pacte financier fiscal du fait de la contrainte sur les ressources et de la montée en puissance de la péréquation verticale et horizontale, ainsi que de l'évolution organisationnelle du fait des mutualisations entraînant un transfert de la dynamique des charges. Le tout avec en point d'orgue, la refonte de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) en 2016 dont on n'a pas l'ombre d'une approche afin de savoir ce qu'elle va devenir. Cette refonte risque d'être encore une réforme à l'emporte-pièce comme souvent lorsque cela vient de l'État, sans analyse des impacts produits à l'arrivée. On ne peut être que dubitatif sur la possibilité, dans de telles conditions de visibilité, de mettre en place un pacte de quel ordre que ce soit.

Je note également que vous proposez de rajouter le critère « dotation d'intercommunalité » dans le critère du calcul de la dotation de solidarité communautaire. J'ose espérer que notre Etablissement n'a pas l'intention d'appliquer par ce biais-là une double peine aux communes membres qui se voient déjà malmenées par la chute vertigineuse des dotations d'État. Pour information, perte de 30 % des dotations entre 2009 et 2015 pour Villenave-d'Ornon.

Enfin, sur ce sujet, s'il doit y avoir un travail à réaliser, c'est celui qui pourra permettre de réellement apprécier la richesse d'une collectivité qui ne peut pas, comme c'est le cas actuellement, se satisfaire de la seule référence au potentiel financier qui attribue fictivement des bases par répartition au nombre d'habitants de la commune sans se soucier d'une quelconque réalité avec le terrain. Ce rétrécissement visuel aboutit encore plus à augmenter les inégalités entre les territoires et la solidarité devient dans ces conditions un mot sans aucun sens. Je l'ai souvent signalé, mais la surdité est une capacité étonnante de nombreux responsables administratifs ou politiques. Nous avons donc par ces travaux, l'occasion de pouvoir introduire effectivement de la solidarité sur notre territoire métropolitain, puisqu'il faut l'appeler ainsi maintenant, ne la ratons pas.

J'aurais quelques mots supplémentaires sur la partie investissement telle que présentée dans le PPI (Programme Pluriannuel des Investissements) joint en annexe de ce débat. Les premières ébauches que j'ai vues de la préparation du futur CODEV (Contrat de co-développement) me semblent afficher une baisse importante des ambitions, contrairement à l'affirmation contenue dans le cœur du document, d'une enveloppe exceptionnelle de 20 millions d'euros par an pour soutenir les projets communaux. Projets communaux qui concernent, par exemple, la réhabilitation totale d'une voirie nécessitée par l'absence d'entretien pendant de nombreuses années ou, autre exemple, la création ou le renforcement de réseaux d'eau pluviale afin de limiter l'inondabilité des propriétés riveraines du fait de l'absence ou de l'insuffisance du réseau, là aussi, depuis plusieurs années voire dizaines d'années. Cela concerne le territoire communal, mais ce sont réellement des compétences communautaires qui n'ont pu être assumées souvent à cause d'un manque de crédit d'entretien ou de renouvellement. Nous risquons donc encore d'attendre la réalisation de nombreux besoins impératifs sur des compétences premières de notre Etablissement public. Je constate aussi que le FIC (Fonds d'Intervention Communale) aussi bien voirie qu'assainissement eau pluviale est doté de 0 euro de crédit pour l'année 2015, confirmant donc ce que j'annonçais au Bureau du 30 octobre dernier, la perte d'une année complète de financement sous le prétexte que nous n'arrivons pas à effectuer les travaux prévus donc à consommer

les crédits inscrits au budget. Je le répète, je le redis, cela est dû à une organisation inadaptée aux besoins des territoires qui ne permet pas la réalisation des études préalables nécessaires à la mise en œuvre des projets retenus. Je prends acte de cette décision qui va de nouveau faire prendre du retard dans le règlement de dossiers importants notamment dans le domaine de l'eau pluviale. Je prends note avec satisfaction malgré tout, même si mon territoire n'était pas concerné, du maintien des enveloppes pour chaque commune qui se trouvait pénalisée par les nouveaux critères de répartition mis en place. Je suis également déçu par l'abandon du développement d'Hourcade classé site d'intérêt métropolitain depuis plusieurs années. En effet, aucun crédit supplémentaire n'est inscrit pour assurer un réel démarrage de cette opération. J'ai saisi de nombreuses fois notre Etablissement à ce sujet sans grande réussite. Monsieur feu CANIVENC qui fut Vice-président de La Cub pendant de longues années m'avait prévenu dès 1995 que ce sujet était l'arlésienne de la Communauté. Oh ! Il y a eu depuis de l'agitation autour du développement de cette zone avec des études révélatrices, car elles ont démontré malheureusement que tout projet alliant le rail et la route ne pouvait pas se développer rentablement sur ce site. La faute à qui ? J'éviterai de me prononcer. De fait, plus rien sur ce site depuis, alors que les investisseurs sont prêts à s'impliquer dans ce dossier. Faut-il que La Cub y montre un peu d'intérêt. Je soulignerai que le développement économique est porteur de moyens financiers nécessaires au fonctionnement de la Métropole et générateurs de création d'emplois et de richesses.

En conclusion, j'ai bien compris qu'il allait falloir faire autant, voire plus, avec moins de capacité financière. J'oserai dire que si nous y arrivons, c'est que nous pouvons penser que nos méthodes antérieures n'étaient pas adaptées et permettaient des dépenses plus lourdes que celles réellement nécessaires à atteindre les objectifs fixés. Ce serait dommage. L'avenir nous dira si tout cela est possible, mais la prise en compte de compétences comme celle du risque inondation va entraîner de lourds investissements à réaliser dans des délais courts, notamment pour protéger juridiquement notre Etablissement et son Président. J'appréhende difficilement quelles seront nos capacités à prendre de telles charges supplémentaires avec moins de recettes, tout en maintenant un autofinancement suffisant et des ratios de désendettement qui ne dépasseront pas les limites acceptables telles que vous les avez définies.

Merci de votre écoute et désolé d'avoir été un peu long, et malgré tout, car nous n'avons pas le choix, souhaitons une bonne chance à la Métropole qui naît dans des conditions difficiles pour ne pas dire impossibles. Et donc bonne chance !

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, la dernière phrase me redonne un peu confiance dans l'avenir. Monsieur COLOMBIER a demandé la parole ?

M. Jacques COLOMBIER : Oui Monsieur le Président, mes Chers Collègues, contrairement aux orientations budgétaires de Bordeaux qui ne comportaient aucun chiffrage et n'avaient de nom qu'un document qui n'orientait en fin de compte que dans le vague, ces orientations sont en revanche chiffrées et le Vice-président BOBET nous présente aujourd'hui, du moins sur la forme, des orientations détaillées. Nous constatons avec satisfaction, en préambule du document, que le projet de loi

portant sur la nouvelle organisation territoriale envisage de supprimer la clause générale de compétence pour les régions et les départements. Nous le demandons depuis des années constatant l'évidence que celle-ci entraînait financièrement des doublons ou triplons dans le financement des dossiers, amenant une inflation de dépenses. De plus, l'abandon de ce système aura l'avantage de la clarté et le contribuable, comme le citoyen, saura qui fait quoi et qui paye quoi. Cette clarification par voie de conséquence sur la Métropole sera incluse. Elle devrait évidemment s'accompagner d'un nettoyage d'un millefeuille administratif subi par nos populations qui n'amène souvent que complexification et fiscalité toujours plus lourde sans pour autant régler les problèmes aux divers niveaux qui peuvent intervenir.

Nous avons ici dans ce document des constatations de bon sens qui, je l'espère, se concrétiseront. On peut toujours rêver. La première, est que notre Etablissement doit se concentrer sur son cœur de métier, cela vient d'être évoqué. Nous le répétons à chaque séance. La deuxième constatation, c'est la modération budgétaire. La troisième, c'est d'établir clairement des priorités, vous le déclarez régulièrement Monsieur le Président, nous verrons si vous accordez vos paroles et vos actes. Modération quant aux dépenses de fonctionnement sur la masse salariale, diminution sur les subventions aux tiers, de 10,7 % où nous jouons trop souvent le rôle de tiroir-caisse à des associations sans intérêt général. Tout ceci relève du bon sens pour une gestion assainie. Il est à remarquer que vous ne l'envisagez non pas sur la volonté de mieux gérer, mais sous la contrainte de la baisse notamment des crédits d'État qui, par sa politique aujourd'hui socialiste, n'a plus les moyens d'assurer correctement ses propres fonctions régaliennes, mais de plus se défausse souvent sur les collectivités. Mutualisation oui, prioriser les investissements bien sûr, apprendre à faire autant voire plus avec moins, ceci me rappelle ma devise de campagne : « Dépenser moins, mais dépenser mieux ». Dans les intentions, vous rejoignez ce que l'évidence nous impose, il était temps. En revanche, les craintes sont là. Loin de considérer que cette situation doit nous amener à geler les investissements bien sûr. Nous sommes sceptiques sur le contexte que vous avez créé et qui est à l'inverse de ces beaux principes énoncés. Investir bien sûr, mais comment allez-vous contenir un programme d'investissement où vous avez enclenché des dépenses et crédits énormes qui, pour certains, sont loin d'être prioritaires quand on en lit la liste page 5 : Gare Saint-Jean certes, Cité des civilisations du vin, Grande salle de spectacle, troisième phase du tramway, Grand stade, ajoutant des projets plus utiles tels le nouveau quartier des Bassins à flot, le quartier Saint-Jean-Belcier ou la construction de pôles d'affaires et d'entreprises.

En fait de priorité, tout devient priorité, et le problème est bien là : assurer le fonctionnement de la Métropole, de ses communes, avec des investissements et projets pharaoniques qui, pour certains, n'ont aucun caractère de priorité en ces temps de crise.

Les véritables priorités sont ici pour nous et pour nos concitoyens : l'emploi, le logement, le transport et non certains équipements de prestige. Les perspectives économiques ne sont pas bonnes, vous développez cette évidence aussi bien sur le plan international que national, régional et métropolitain. Pendant plus de 30 ans, la France a vécu au-dessus de ses moyens. Tant à droite qu'à gauche, l'explosion du fiscalisme, du chômage, de l'insécurité, de l'immigration, de la pauvreté, de

l'euro-péisme, véritable carcan imposant une austérité mortelle pour notre économie, sont les fruits des gouvernements qui se succèdent. Alors la baisse des dotations aujourd'hui réduit nos marges de manœuvre. Il va falloir en effet faire autant, vous dites même mieux, nous verrons bien, avec moins. Eh bien entre les intentions louables et vos perspectives de dépenses, nous attendrons de voir le contenu concret du projet de budget dans quelques semaines. Je vous remercie.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit en Bureau, notre groupe ne se retrouve pas dans l'affirmation de départ de ce document d'orientations budgétaires. Nous ne faisons, en effet, pas partie de ceux qui estiment que l'intérêt général peut nous faire admettre de telles dérives en direction des collectivités locales qui sont touchées au cœur même de leur mission de service public et le document le décrit bien, au cœur de leur rôle de premier investisseur public. C'est donc un rouage économique majeur de notre pays qui est attaqué.

Face à une telle situation, on ne peut pas isoler la France, et tenter de la décrire en perdition au milieu d'un continent européen qui, lui, se relèverait. Ce n'est pas la réalité, chacun le sait bien. Le modèle allemand montre désormais ses failles et elles sont graves pour les travailleurs de ce pays. Les pays du Sud de l'Europe dont on nous dit que, je cite : « *Grâce à leurs efforts de compétitivité, leur commerce extérieur devrait nous faire envie* », sont bel et bien dans une situation de déclassement social gravissime, et pour cause les efforts de compétitivité dont vous parlez, ce sont des baisses de salaire, des dégradations sans précédent du statut des travailleurs et des coupes claires dans les budgets sociaux. Exactement les recettes que quelques experts dépêchés par Monsieur VALLS voudraient bien imposer à la France aujourd'hui.

Nous avons pourtant sous les yeux en Espagne et au Portugal notamment, le résultat de ces politiques : une impasse économique et un drame social.

De même, on ne peut laisser croire que la dégradation de la situation économique daterait pour l'hexagone du mois de mai 2012. Avant cette date, nos collectivités locales ont eu à souffrir de la suppression de la taxe professionnelle et déjà du gel des dotations d'État qui ont initié l'effet ciseau dans lequel nous sommes aujourd'hui enfermés.

Le résultat, nous l'avons déjà devant nous. C'est un budget en baisse, alors que les besoins sociaux sont immenses. Chacun ici s'accorde pourtant à dire qu'il faudra engager tout de suite un nouveau cycle pour l'amélioration des dessertes de transport en commun.

Chacun concède que l'effort de construction de logements sociaux devrait être poursuivi voire accéléré. Chacun voit bien que le budget consacré aux équipements sportifs de proximité et notamment aux piscines devrait être urgemment augmenté.

Chacun sait bien enfin que pour assurer ces services publics avec une démographie grandissante, il faudrait plus de personnel de la fonction publique territoriale. Et c'est pourtant un budget en baisse qui se dessine pour 2015, -29 % sur le programme d'équipements, -7 % sur le budget global.

Les inconditionnels de la sobriété auront donc de quoi faire, mais ne nous y trompons pas, les nouvelles recettes que ces contraintes budgétaires forcent à rechercher ressemblent fort à de vieilles rengaines. Toujours plus de partenariats public-privé, plus de prises de risques sur les marchés financiers, plus d'économies sur des missions de service public. Le tout sur fond d'une métropolisation qui est en train d'aspirer les compétences et les moyens de nos communes pour mieux faire la place à un système dans lequel la technocratie aura toute sa place, mais plus la démocratie. Les citoyens n'en peuvent pourtant plus de ce sentiment d'impuissance politique et de ces renoncements face aux puissances financières.

Pour notre part, nous n'acceptons pas cette situation qui consiste à regarder les grands groupes distribuer des dividendes record alors qu'on les exonère d'impôt économique local. Nous n'acceptons pas ces injonctions d'un monde de la finance qui a trouvé les comptes publics assez sains pour se servir après la crise de 2008 et nous donne aujourd'hui des leçons de bonne gestion.

À La Cub, nous interviendrons pour rétablir l'ordre des priorités : l'emploi, le logement, les transports, l'environnement. Il faudra bien dégager les moyens financiers pour ces urgences sociales.

M. Alain ANZIANI : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, moi j'ai l'impression que tous les documents d'orientations budgétaires en France se ressemblent. Ils se ressemblent tous en pointant, à chaque fois, un effet ciseau entre nos recettes et nos dépenses et les difficultés dans lesquelles nous sommes.

Et pourquoi se ressemblent-il ? Ils se ressemblent parce qu'au fond, ils reflètent la situation financière de notre pays. Et la situation financière de notre pays, sans elle nous ne pouvons pas comprendre aujourd'hui la situation financière de nos collectivités. Elle est marquée par quoi ? Nous le savons, 2 000 milliards aujourd'hui dans...

Mme Claude MELLIER : Toujours la même rengaine.

M. Alain ANZIANI : ... ce qui veut dire la presque totalité du Produit Intérieur Brut. Ce qui veut dire que le premier budget de l'État, je ne sais pas si ça va encore se confirmer cette année, sera un budget qui sera constitué par le remboursement des charges d'emprunt. Est-ce que nous souhaitons continuer de cette façon ? J'ai entendu, tout à l'heure, cet appel en nous disant : « Il faut résister ». Moi je suis bien d'accord qu'il faut résister, mais à quoi ?

M. Max GUICHARD : A cela, précisément à cela.

M. Alain ANZIANI : Non, il faut résister d'abord au fléau, quel est le principal fléau ? Le principal fléau, c'est justement l'endettement.

M. Max GUICHARD : Non !

M. Alain ANZIANI : L'endettement, c'est une sorte de poison indolore pendant un certain temps qui, petit à petit, asphyxie tout le monde. Il fait en sorte qu'au fond, nous ne puissions pas dépenser comme nous le souhaitons, parce qu'il faut d'abord rembourser la dette et ses intérêts. Et donc il faut combattre ce fléau, il faut résister à ce fléau. Alors, comment résister à ce fléau ? Il n'y a pas 36 façons et sur certains points d'ailleurs, je crois que nous pouvons nous retrouver. Soit on augmente les recettes fiscales, c'est la solution à laquelle spontanément nous pensons : « Augmentons les recettes fiscales ». On voit bien quand même qu'il y a une limite, cette limite c'est que je crois qu'on ne peut plus toucher au taux ni dans nos communes, c'est difficile, ni sans doute au niveau national. Nous ne pouvons plus toucher au taux. Alors nous pouvons peut-être augmenter les recettes fiscales en poursuivant l'effort de suppression de niches fiscales - on sait que c'est particulièrement complexe et que c'est parfois même générateur d'injustice - en supprimant les dérogations, en supprimant certaines exonérations, moi je ne suis pas tout à fait défavorable à cela.

Et effectivement je constate toujours que le taux d'impôt sur les sociétés est de 33 %, mais que certaines sociétés parmi les plus importantes ne paient en réalité qu'un taux de 9 %. Donc sans doute qu'il y a des possibilités et des marges de recettes de ce côté. Mais, évidemment, il reste l'autre côté, c'est-à-dire les dépenses. C'est vrai que la loi de finances propose 50 milliards de réduction des dépenses sur trois ans. 50 milliards, est-ce que c'est trop ou est-ce que ce n'est pas assez ? Moi j'entends les différents débats, j'entends parfois aussi qu'on nous dit que 50 milliards, ce n'est pas assez et qu'il faudrait aller beaucoup plus loin pour lutter contre cette situation d'endettement.

En tout cas, je voudrais indiquer que 50 milliards, ça veut dire pour nos collectivités 3,7 milliards par an. 11 milliards au total. La vérité d'ailleurs me conduit à dire que quand ont dit 11 milliards, si on calcule, ça fait un peu plus que 11 milliards, et qu'on est plus près des 20 milliards que des 11 milliards. Je pense qu'il faut donner la vérité des chiffres. On est plus prêt, on dépassera sans doute les 20 milliards.

Mais en tout cas, ça fait 3,7 milliards. 3,7 milliards sur combien ? Il y a aujourd'hui 101 milliards de sommes transférées du budget de l'État vers les collectivités territoriales. 101 milliards, ça se décompose en deux fois 50 milliards, on pourra donner le détail tout à l'heure.

Alors, regardons cela, ce n'est pas pour approuver, ce n'est pas pour me féliciter, c'est simplement pour donner des chiffres objectifs. L'effort aujourd'hui des collectivités territoriales, c'est 3,7 milliards par an sur 101 milliards transférés de l'État aux collectivités territoriales. On pense évidemment que c'est trop. Mais ce n'est que ça aussi, si vous me permettez l'expression. Là aussi, la vérité devrait me conduire à dire qu'en plus de ces 3,7 milliards, il y a d'autres sommes qui peut-être vont manquer dans les caisses de nos collectivités ou des sommes qui ont été mises à la charge des collectivités et moi je me réjouis d'avoir vu l'annonce hier du Premier

Ministre disant qu'il y aurait persistance du fonds pour les rythmes scolaires. Je crois que c'était une excellente nouvelle.

Donc voilà en tout cas la situation. Elle ne me convainc pas totalement, même si moi je pense que chacun doit participer à l'effort de redressement de nos comptes publics. Elle ne me convainc pas parce que d'un côté, l'effort demandé aux collectivités territoriales est supérieur à l'effort que l'État s'impose à lui-même. Je trouve que l'État doit montrer l'exemple, mais l'État aussi a des marges de manœuvre qui sont limitées. Elle ne me convainc pas parce que je suis convaincu d'autres choses, c'est que tout cela aura un impact majeur sur notre situation économique, et notamment sur nos entreprises, les PME (Petites et Moyennes Entreprises), les TPE (Très Petites Entreprises). On a estimé que la réduction des dotations, c'est -10 % d'investissement des communes et c'est -5,6 % d'investissement des intercommunalités. Et que tout cela va se traduire par -0,2 % de croissance. On sait tout ça, donc moi ça ne peut pas me réjouir, je ne peux pas en être satisfait. Mais je voulais quand même rappeler quelques réalités des chiffres.

Pour notre Communauté urbaine, ces dotations évidemment vont diminuer. Là aussi, je voudrais quand même donner quelques chiffres. C'est 20 millions en moins de dotations de l'État en 2015. Il faut rapporter ces 20 millions à un budget total qui va dépasser le milliard. Je ne dis pas que c'est trop ou pas assez, je dis simplement : il y a 20 millions en moins de dotations sur un budget d'un milliard. Et je voudrais le comparer à un autre chiffre que je viens de regarder à l'instant, si je ne me trompe pas, les recettes de fonctionnement vont diminuer de 15 millions, donc on a -20 millions de dotations, mais on a aussi -15 millions de recettes de fonctionnement.

Tout ça aboutit malheureusement - je voudrais saluer d'ailleurs les propos de tout à l'heure de Patrick BOBET qui nous a fait une excellente présentation - on aboutit à un budget vraisemblablement, lorsqu'il nous sera présenté, qui va baisser de 94 millions d'euros. Je trouve qu'il baisse d'une façon intelligente quand même. Pourquoi ? Parce qu'il baisse d'abord en maîtrisant davantage les frais de fonctionnement, notamment les dépenses de communication, on l'a dit tout à l'heure, et que Patrick BOBET a bien signalé qu'on maintient la masse des rémunérations. Il baisse avec les frais de fonctionnement, il baisse aussi avec l'investissement. On ne va pas se raconter d'histoires, mais il baisse avec l'investissement dans des mesures qui sont celles qui sont les nôtres, qui nous permettront quand même d'avoir, je crois, un programme pluriannuel d'investissement (PPI) toujours ambitieux. Moi ce qui me fait un peu réagir et je voudrais qu'on y porte une attention, c'est quand même qu'on a un rôle, tu l'as rappelé tout à l'heure, de bouclier des communes. Et c'est vrai que, dans notre futur budget, on voit qu'à la fois la dotation de solidarité va baisser, et que les CODEV vont baisser, si j'ai bien compris, sauf le support de l'enveloppe complémentaire.

Et donc il faut quand même que l'on fasse très attention parce que je pense que la situation de nos communes est plus contrainte que la situation ici à la Communauté urbaine, sauf erreur de ma part, sauf si on m'en fait la démonstration. Donc on a vraiment besoin du soutien de la Communauté urbaine, comme on a besoin aussi d'un soutien à l'investissement.

Je terminerai en disant que je ne peux pas être d'accord ni avec Patrick PUJOL ni avec Claude MELLIER. La métropolisation, moi je le répète, est pour nous une chance si on sait l'inventer. La métropolisation ne nous est pas imposée, c'est nous qui donnerons le contenu, le rythme, l'ambition de la métropolisation. Et ne faisons pas aussi comme si au fond nous étions une île perdue dans le reste de la France. La mutualisation, elle est à l'œuvre partout en France. Elle est à l'œuvre à Strasbourg, à Nantes, à Toulouse, à Rennes, à Brest et partout en France, elle n'a pas abouti à la disparition des communes. Et donc nous sommes ici particulièrement en retard sur ce volet de la mutualisation. Nous avons simplement rattrapé ce retard. On va lui donner un petit coup de pouce en plus, c'est-à-dire qu'au lieu de mutualiser entre eux comme ça a pu se passer dans la plupart des agglomérations, entre la ville centre et la Métropole, nous, nous allons aller plus loin puisque nous allons mutualiser entre la Métropole et l'ensemble des villes de l'agglomération. Donc c'est plutôt, je crois, une bonne chance et je le dis, c'est plutôt pour nous une bouffée d'oxygène plutôt qu'une raréfaction de l'oxygène qui nous entoure. Merci.

Mme Véronique FERREIRA : Merci, Monsieur le Président, très rapidement. Ce débat d'orientations budgétaires est un débat de transition puisque c'est finalement le premier de la Métropole qui doit commencer à prendre en compte les transferts de compétences, même si forcément, en 2015, ils ne seront pas tous pris en compte et que finalement les impacts de dynamique de charges dont nous parlions tout à l'heure en ce qui concerne la mutualisation ne nous concernent pas encore directement en 2015. La dynamique n'arrivera pas à ce moment-là.

C'est un premier débat de métropolisation, sur cette métropolisation qui inquiète, on l'a entendu même si personnellement je pense qu'elle ne devrait pas inquiéter à ce point-là. Un débat qui doit prendre en compte le contexte dououreux, on en a tous parlé, je ne vais pas y revenir, parce que c'est un contexte dououreux, c'est certes aussi un contexte indéniable avec lequel, dans tous les cas, il faut bien que nous fassions. Je rappelle quand même aussi que la question de la lutte contre les déficits publics ne date pas de ces quelques dernières années et qu'elle remonte à bien plus loin.

Ce débat d'orientations budgétaires doit en fait commencer à répondre à cette inquiétude dont je parlais, dont parlait Alain ANZIANI tout à l'heure, cette inquiétude qui se résume finalement à une question : « Quelle vision avons-nous de la Métropole de demain, et quelle place y auront nos communes et chacune avec leurs compétences respectives ? ».

Ce débat et, à travers lui, par la suite les choix que nous aurons à effectuer lors du PPI doit être explicite sur finalement l'endroit où on veut placer le curseur ; curseur entre d'un côté une Métropole qui ne se préoccupera que des investissements sur des grands équipements, grands équipements nécessaires pour atteindre l'objectif d'une Métropole européenne - objectif tout à fait louable par ailleurs -, mais ce curseur entraînerait qu'on délaisserait la proximité. Donc curseur entre d'un côté cette vision de cette Métropole-là et puis, de l'autre côté, une Métropole qui se contenterait de faire l'addition des demandes d'intervention de proximité des différentes communes. C'est bien, bien sûr, entre ces deux extrêmes dont aucun n'est souhaitable que le curseur doit être placé. D'ailleurs le débat d'orientations

budgétaires précise que, je cite : « *L'ambition métropolitaine passera également par la réaffirmation du rôle de solidarité et de bouclier de la Métropole, mais aussi de péréquation afin que les communes soient également confortées dans leur rôle tout à fait essentiel de proximité* ».

Ce rôle de solidarité et de bouclier, on va le retrouver à divers moments dans le budget. D'abord sur un certain nombre de reversements, je pense notamment au FIC et je remercie aussi l'effort qui a été fait à ce niveau-là. Cet effort, on va le retrouver aussi au niveau du schéma de mutualisation, un schéma de mutualisation qui doit réussir. On n'a pas le choix, la Métropole financièrement ne s'en relèvera pas si on se trompe, et les communes qui font le pari de vouloir y aller et ne s'en relèveront pas non plus si le service donné au public est en baisse et donc la mutualisation doit réussir.

Et dans ce contexte effectivement de redistribution, je voudrais revenir sur ce qui a été dit sur la baisse de la DSC (dotation de solidarité communautaire), baisse de la DSC de 3,1 % qui est un choix, c'est vrai, qui a déjà été acté, mais qui est un choix qui est quand même très important parce que je voudrais mettre en parallèle cette baisse de 3,1 % avec la baisse de 1,18 % des recettes de fonctionnement, tous budgets confondus. Et donc montrer qu'effectivement cette baisse de la DSC, elle est quand même plus forte que la baisse des recettes globales, et sachant que cette DSC, toutes les communes en ont besoin bien sûr, je ne vais pas faire de hiérarchie, mais mine de rien toutes les communes qui ne peuvent pas appuyer sur le levier fiscal pour compenser ce manque à gagner vont se trouver en difficulté. Là, la question de solidarité bien évidemment vient en avant.

Solidarité et bouclier, on va le retrouver aussi dans ces contrats de co-développement qui, mine de rien, sous la précédente mandature nous ont permis d'abord de travailler non pas au coup par coup, mais véritablement dans des projets et de mettre en place ces projets au fil du temps pour pouvoir améliorer nos différentes communes.

Ces contrats de co-développement ne doivent pas se contenter d'y inscrire ce qu'on appelle entre nous « les coups partis », c'est-à-dire ceux qui sont déjà engagés financièrement au contrat de co-développement actuel. Ces contrats de co-développement doivent tenir compte du travail qui a déjà été engagé entre les services de la Communauté urbaine et les communes, travail déjà engagé même si financièrement, il n'est pas finalement engagé, mais dans le travail, dans les études, il a déjà été fait et c'est ça qui permet d'assurer la cohérence de la politique municipale.

Effectivement quand on regarde le PPI, on regarde une baisse des dépenses d'équipements qui fait un petit peur, puisqu'on a une baisse de dépenses d'équipements de 176 millions d'euros à mettre en équivalence avec la baisse des 20 millions d'euros de fonctionnement.

Alors bien sûr, je suis tout à fait d'accord, il faut améliorer les taux de réalisation, je pense que dans nos communes, on en est tous là aussi et que l'on doit être capable d'inscrire ce que l'on va être en capacité de réaliser non seulement sur le plan budgétaire, mais également sur le plan humain, je pense notamment aux différents

agents de la direction territoriale et donc je conçois tout à fait qu'il y ait une baisse d'inscription des dépenses d'équipement. Je trouve pour autant que la lourdeur de cette baisse est bien trop importante et qu'elle impacte en priorité ces fameux contrats de co-développement.

Les 20 millions d'euros dits « supplémentaires » dont on nous parle par an - je rappelle qu'il faut quand même les diviser par 28 avec des tailles différentes de communes - je trouve que, si on se contente de cela, c'est insuffisant quand on connaît le prix d'un certain nombre de travaux que l'on doit engager. Par exemple, quand on regarde tout simplement le linéaire de voirie. Quand on connaît le prix et surtout le nombre d'un certain nombre d'études... alors attention, il ne s'agit pas pour moi ici de critiquer la nécessité des études, mais peut-être de faire attention qu'elles ne soient pas faites uniquement pour pouvoir rassurer les élus en se disant : « Tiens, on a fait telle ou telle étude ». Il faut que ces études soient absolument suivies d'effets et que l'on fasse attention à ne pas multiplier leur nombre de manière à pouvoir faire, oui, des économies sur la question de l'investissement, on peut et on doit les faire. On peut les faire sur ce biais-là. On peut les faire également par d'autres biais quand on regarde finalement les prix des travaux qui nous sont demandés, mais ma demande est que le curseur entre les deux extrêmes de Métropole dont je parlais tout à l'heure, ne soit pas déplacé au niveau de l'investissement.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je tiens d'abord à remercier Monsieur le Vice-président BOBET et les services de la Direction des finances pour cette présentation claire et détaillée.

Le groupe des écologistes entend formuler trois commentaires. Trois commentaires qui tiennent compte du triple contexte du futur budget 2015 : un contexte de transition institutionnelle, un contexte de transition politique, et enfin ce qui devrait être normalement, un contexte de transition écologique et énergétique de notre territoire. J'aborderai successivement ces trois points.

Transition institutionnelle effectivement, cela a été dit, c'est le passage à la Métropole le 1^{er} janvier 2015 qui impliquera nécessairement des ajustements dans ce budget 2015, liés à l'intégration progressive des transferts de compétences et qui se manifesteront par des décisions modificatives en 2015. Cette transition institutionnelle illustrera également le fait des relations nouvelles qui se confirment entre État et collectivités d'un côté avec la baisse encore cette année des dotations de l'État, et également entre les collectivités locales entre elles avec l'affirmation du couple Région/Métropole comme le cœur de la nouvelle architecture territoriale, tel que préconisé dans le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, un autre projet encore en discussion au Parlement.

Le rapport présenté évoque la modération budgétaire qui s'impose à notre collectivité et plaide pour la concentration des politiques de la Communauté urbaine, sur son cœur de métier. On sait précisément que ce cœur métier est en pleine évolution, et plus qu'une concentration des moyens, c'est une redéfinition de ce qui relève de l'intérêt métropolitain et de l'articulation du projet de la Métropole avec les projets des communes dont nous avons le plus besoin aujourd'hui. Mais nous aurons l'occasion

d'y revenir à l'occasion des débats sur la mutualisation ou les transferts de compétences et d'équipements que nous avons à peine abordés en préliminaire à cette séance.

Deuxième commentaire que nous souhaitons faire, c'est le fait que ce budget 2015 sera aussi l'illustration d'une transition politique. Transition politique, la Communauté urbaine nous le savons, a connu il y a quelque mois un changement de majorité. Toutefois, ces orientations budgétaires sont très largement le fruit de décisions et de délibérations ratifiées lors du précédent mandat avec un grand nombre de coups partis. La mandature qui s'ouvre verra ainsi l'aboutissement de nombreux grands projets dont certains comme le Grand Stade, vous le savez. Nous avons sérieusement combattu ici.

Le document nous rappelle que nous devrons assister à la métamorphose métropolitaine. Ce concept doit beaucoup à de grands projets d'infrastructures financés par notre collectivité, mais j'attire votre attention, ça me paraît important sur le trompe-l'œil de certains grands projets, générateurs de dépenses d'investissement considérables - je pense, par exemple, à la LGV (ligne à grande vitesse) – faussement pourvoyeurs d'emplois, si on les rapporte aux millions d'euros investis, voire même structurellement déficitaires. À titre d'illustration, je rappellerai que le Commissariat général au développement durable calcule qu'un million d'euros dépensés dans les travaux publics, ce sont 4 à 5 emplois créés. Le même million investi dans la transition énergétique représente plus de 15 emplois créés. Je pense que ces chiffres me paraissent suffisamment parlants.

La transition politique c'est aussi, je n'y reviens pas, la baisse importante des dotations l'Etat de l'ordre de 20 millions d'euros, comme l'a rappelé Monsieur ANZIANI, il y a quelques instants. Ces contraintes budgétaires devront, nous le savons, nous conduire à faire mieux avec moins, à nous montrer plus inventifs et à opérer des choix dans nos investissements. Si je devais qualifier le futur d'un seul mot, je dirais « à faire le choix de la sobriété », de la sobriété heureuse pour répondre l'expression d'Ivan Illich et de Pierre Rabhi, donc c'est ce choix que nous attendons de la part de la Communauté urbaine au titre de la transition politique.

Troisième et dernier point que je souhaite aborder, c'est celui du contexte de la transition énergétique et écologique de notre territoire qui devrait être le nôtre. Nous souhaiterions que soient mieux affirmées certaines composantes importantes de cette transition. La transition énergétique doit devenir un axe structurant. Certains projets avancent, il faut le reconnaître, comme la rénovation énergétique des logements avec une enveloppe de 1 million d'euros en 2015 pour l'habitat privé, mais d'autres pistes semblent encore insuffisamment explorées comme la production d'énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque qui est aujourd'hui insignifiant au regard du potentiel de notre territoire dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est important.

Vous le savez le Chef de l'Etat hier, en inaugurant le premier jour de la conférence environnementale, a insisté sur le fait que la France devait être exemplaire en matière d'environnement, un an avant la tenue à Paris du sommet visant un accord mondial historique contre le changement climatique. À cet égard, il a annoncé également qu'un fonds pour la transition énergétique doté de 1,5 milliard d'euros en

trois ans, sera créé. Il est de notre devoir de nous inscrire, nous aussi, dans cette dynamique de la transition pour que notre Métropole soit exemplaire en matière environnementale.

Je citerai également l'intervention de Nicolas HULOT, avant-hier, lors du 97^e congrès des Maires, qui a suscité, semble-t-il, une large approbation de la part de son auditoire d'élus locaux. Il nous a invités très fermement à faire le choix de l'économie circulaire, de l'écoconception, des bâtiments à énergie positive. Il a stigmatisé l'inconscience des élus, nous compris, en ce qui concerne l'artificialisation des sols à laquelle nous avons largement contribué, ces dernières années. Vous me dispenserez de nommer certains projets s'inscrivant incontestablement dans ce contexte. Et enfin il a insisté sur le fait que la commande publique devait désormais faire en sorte que l'environnement devienne un critère de premier choix en faisant en sorte que la commande bas carbone devienne la norme des commandes des collectivités locales. Cela ne me paraît pas des points insurmontables. Je pense que c'est bien d'applaudir Nicolas HULOT lors du Congrès des Maires, il y a deux jours, c'est encore mieux de faire en sorte que ses préceptes s'inscrivent concrètement dans nos budgets.

Enfin pour conclure, j'attire votre attention sur un aspect sur lequel nous serons particulièrement vigilants. Nous risquons d'avoir à affronter un risque d'incompréhension de la part de nos concitoyens face à des choix qui s'orienteraient vers un soutien moins important, à certaines politiques ou structures du champ associatif notamment et également qui s'orienteraient vers une hausse de la fiscalité locale.

Le transfert, je cite ce qui a été évoqué hier, à mon sens à juste titre, par le Congrès des Maires, « *le transfert de l'impopularité fiscale vers les collectivités locales serait inacceptable* ». Et je pense, effectivement, qu'il est hors de question que nous puissions à la lueur de la diminution des financements de l'État nous inscrire dans un contexte d'augmentation de notre fiscalité.

Cela nous imposera par contre de faire preuve de pédagogie et de responsabilité pour éviter les amalgames entre baisse des dotations de l'État, choix de politiques d'investissements clairement assumées et métropolisation pour que cette dernière, à laquelle nous croyons, ne devienne pas le bouc émissaire d'une situation économique actuellement dégradée.

M. Max GUICHARD : Oui, juste un bref élément, après ma collègue Odile BLEIN aura une question plus précise à émettre à Monsieur BOBET. Alain ANZIANI a eu le courage de taper sur la question qui nous fait mal à tous, c'est la dette. Oui tu as eu raison de soulever cette question, même si après heureusement que j'étais assis, parce que je me serais fait mal au coccyx.

Alors la dette, et je dis ça à vous tous et en même temps à des Sénateurs, Députés, Conseiller de la Présidence de la République qui sont dans cette salle. Nous ne sommes pas une salle neutre politiquement. S'il y en a qui le croit en entrant, nous ne sommes pas une salle neutre politiquement. Est-ce que la dette, elle est due à ce que les gens sont trop soignés, à ce que nos enfants, nos ados et plus encore sont

trop éduqués, à ce que notre pays est trop en sécurité, à ce que les prestations sociales de tous ordres - je pense notamment à nos amis et parents retraités, je pense par exemple à cette maladie qui ronge les familles et je sais de quoi je parle, qui ont quelqu'un qui a la maladie d'Alzheimer par exemple - est-ce que c'est ça les causes de la dette ? Est-ce qu'il faut réduire tout cela, alors que le constat que nous faisons lorsque nous rencontrons les gens, c'est qu'ils ont besoin de beaucoup plus ? Est-ce que c'est le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) qui est trop élevé ? Non, évidemment non ! Par contre la dette, elle existe, et moi je ne fais pas partie de ceux qui la balaie dans le revers de la main. Elle existe et elle est un élément, comme tu l'as fait Alain, de peser sur des consciences pour dire : il n'y a pas d'autre alternative que la vôtre. Mais si, il y en a une autre, mais à condition qu'on décortique la dette. La dette, c'est les cadeaux aux entreprises depuis des décennies. Quand je dis « les cadeaux aux entreprises », je ne vise pas uniquement le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et de l'Emploi) maintenant, mais tous les cadeaux qui sont faits régulièrement, c'est des centaines de milliards tout cela déjà. C'est les paradis fiscaux, c'est les détournements fiscaux et pas uniquement de quelques élus. C'est le dessus de l'iceberg ça. C'est une pratique de la grande finance, cela. La crise de 2008, qu'est-ce que c'était la crise de 2008, sinon celle du privé et des banques ? Qui a remboursé ces sommes fabuleuses ? Les Etats, le public. C'est-à-dire que la dette, c'est une dette en grande partie privée, assumée, assimilée par le public. C'est ça qui ne peut plus durer, et c'est là qu'il faut intervenir par des taxations et par des lois qui interdisent tous ces méfaits dont je viens de parler. Je vais très vite parce que je vois le Président qui regarde sa montre et il a raison.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'ai rien dit.

M. Max GUICHARD : Pour conclure, je dirais que la dette, c'est le nœud coulant pour nos Etats, nos collectivités, nos concitoyens. Alors ce nœud coulant, ou on essaie de vivre avec, mais plus il va aller, moins il va être coulant. Vous avez compris ce que je veux dire. Et ne comptons pas qu'on puisse se le défaire comme ça ou que ceux qui nous ont mis le nœud coulant, à un moment vont dire : « Bon, là on en fait trop, on va devoir desserrer ». Non, ils vont serrer toujours davantage, il n'est qu'à écouter par exemple Monsieur GATTAZ et on a tout compris, ou les experts comme l'a dit Claude MELLIER, mandatés par l'Allemagne et la France, je ne dis même pas les noms, qui nous font des propositions qui sont dans le cadre de ce nœud coulant. Excusez-moi, il faut couper la ficelle et ça, c'est des choix politiques, Alain. Ça, c'est des choix politiques, Vincent, voilà. Ça, c'est des choix politiques, va-t-on les faire ou pas ? C'est-à-dire va-t-on s'y attaquer ou pas ? Si on ne s'y attaque pas, on pourra avoir - excusez-moi je vais être grossier, vulgaire -, mais après si on ne fait pas ça, on aura toutes les jérémiaades qu'on peut attendre ici, toutes les jérémiaades, sincères, naturelles, puisque chaque Maire ici veut défendre les intérêts de sa commune, et de ses concitoyens. Je l'entends bien, mais ça sera là aussi peine perdue, je vous le dis. Si on ne s'attaque pas à ces questions-là.

Mme Odile BLEIN : Je vais être très brève et pragmatique et sans doute un peu décalée avec tous les débats qui viennent d'avoir lieu, mais une question à laquelle

on souhaiterait avoir une réponse, c'est au sujet du dispositif de soutien à l'investissement pour la construction ou la rénovation des gros entretiens des piscines qui est donc une question qui nous préoccupe particulièrement en ce moment. Ma question, c'est : « Est-ce qu'un montant a été déterminé et si oui, sera-t-il inscrit au budget 2015 ? », puisqu'il est fait allusion à une enveloppe, mais on n'a pas la somme de l'enveloppe en question.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je tenais simplement à souligner la qualité des actions énumérées dans le rapport de développement durable qui est annexé à ce débat d'orientations budgétaires et qui témoigne des ambitions et des exigences fortes qui ont sous-tendu la mandature précédente avec une grande part d'innovation et une réouverture de l'institution aux acteurs de son territoire et à ses habitants. À l'heure du débat d'orientations budgétaires, cette capacité d'innover constitue un atout majeur à défendre pour que notre future Métropole ne se replie pas sur elle-même, et maintienne sa dynamique de projets qu'ils soient modestes ou de grande envergure.

En cette semaine de réduction des déchets, nous pouvons retenir de ce rapport le succès d'une action phare du programme local de prévention des déchets co-signé en 2011 avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), à savoir la distribution de 11 200 composteurs pour la seule année de 2013. Concrètement et après enquête, une baisse de 60 kg de déchets a été observée par habitant équipé. Mais d'un point de vue plus général, ce rapport témoigne d'une véritable révolution opérée quant à la place faite à la nature en ville tant au niveau des outils d'urbanisme tels que le PLU (plan local d'urbanisme) 3.1 que de nouvelles modalités d'aménagement public.

Grâce au travail entrepris, une prise de conscience collective a eu lieu en matière de protection des espaces naturels et de biodiversité qui permet aujourd'hui notamment d'accorder une plus large place à l'agriculture urbaine en cohérence avec les nouvelles habitudes de consommation de nos habitants.

Le projet 55 000 hectares illustre pleinement cette volonté d'intégrer et de préserver la nature et l'agriculture de proximité, à travers les politiques publiques communautaires, mais j'aimerais aussi, à titre d'exemple, souligner les économies considérables effectuées ces dernières années concernant la ressource en eau.

Par ailleurs, nous ne pouvons que nous satisfaire, à la lecture de ce rapport, des avancées faites par notre institution en termes de participation et d'implication des habitants. Je parlais tout à l'heure d'innovation, sur ce sujet aussi, La Cub a su être à la pointe. Il y a un an, notre Etablissement était ainsi récompensé pour son action « Les pionniers de la e-participation » par le label « Territoire innovant » et son action sur l'ouverture des données avec une appropriation facilitée pour l'usager.

Pour conclure, au-delà du volontarisme politique ayant permis de nombreux changements, il faut saluer l'implication des agents qui a souvent permis de dépasser des objectifs initiaux. Du plan de déplacement des employés à l'expérimentation du télétravail, en passant par la création de l'école interne de La Cub, ou encore le tri et le recyclage des 21 tonnes de papier en 2013, les exemples

d'engagement en interne ne manquent pas d'ailleurs non plus. Alors Monsieur le Président, j'espère que le budget 2015 s'attachera à poursuivre aussi toutes ces actions.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, Chers Collègues, quelques mots à mon tour sur ce débat d'orientations budgétaires et sur les quelques mots qui ont pu être dits en début de séance sur la mutualisation.

Ce débat d'orientations budgétaires n'est effectivement pas neutre parce qu'il se fait en début de mandature avec une baisse exceptionnelle des dotations de l'Etat que je reconnais volontairement et qu'il y a derrière la question du rapport entre la Communauté urbaine et les communes.

Premier point sur la question financière et sur le contexte général puisque c'est une donnée fondamentale et je rejoins l'analyse de Max GUICHARD là-dessus. Si on ne parle pas de l'arrière-fond, après on sera plutôt sur des jérémiaades même si le terme me paraît excessif. L'analyse qui a été faite, de manière consensuelle d'ailleurs, c'est que nous avons atteint un niveau d'endettement insupportable pour le pays. Et tout le monde, y compris Max GUICHARD, dit que nous ne pouvons pas continuer comme ça. Ça, c'est un socle de base.

La question suivante, c'est : « À qui maintenant il faut demander de faire des efforts ? » Probablement pas aux ménages. On ne va pas remettre une espèce de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) sociale alors que la fiscalité est trop importante. C'est compliqué de demander à l'Etat de faire encore plus d'efforts que ce qui a été indiqué. Collectivités locales, les efforts sont non négligeables, bien plus importants que par le passé, mais bien moins importants que les chiffres que l'on entend dans d'autres cénacles et d'autres assemblées, et je n'ai toujours pas trouvé la réponse à cette formule magique qui est « 150 milliards d'euros d'économies au lieu de 50 sans que les collectivités locales soient touchées ».

Il reste un point et je rejoins paradoxalement, là aussi Max GUICHARD, ou deux points, c'est quelles sont les ressources supplémentaires que l'on peut trouver ? C'est sûr que sur la question de la fiscalité des grands groupes, de l'optimisation, de ce qu'on appelle les GAFA, notamment Google, Facebook, Amazon, Apple, il y a une bataille à mener. Sur la lutte contre l'évasion fiscale, on engrange pour l'instant quelques milliards d'euros, mais on peut probablement aller plus loin. Ça, c'est une piste, elle est en train d'être travaillée, mais ça ne va pas se faire du jour ou lendemain. Sur les aides aux entreprises, je pense que pour rétablir la compétitivité des entreprises qui s'est nettement dégradée, ces dernières années, il faut aider les entreprises, et pas forcément toutes les entreprises. Donc ça, c'est sur le paysage et sur le panorama général.

Après sur ce que nous on fait ici à la Communauté urbaine de Bordeaux. Quand durant la précédente mandature, j'impulse les directions territoriales et les contrats de co-développement parce ce que je sais bien que la métropolisation est quelque chose d'inéluctable, loi ou pas loi, ça a été dit dans le débat que d'autres collectivités sont plus en avance, Nantes, Toulouse alors que les lois n'étaient pas là. Et que dans la conception que j'avais à l'époque des choses et que j'ai toujours d'ailleurs, la

Communauté urbaine doit être à la fois un bouclier comme ça a été dit, des communes, mais aussi un aiguillon pour les communes pour aller vers la Métropole et qu'il faut trouver un bon équilibre. Et c'est bien pour ça que nous avons créé, de manière unanime si je me souviens bien, les contrats de co-développement et les directions territoriales parce qu'il y avait déjà dans l'idée que la mutualisation allait arriver, et c'était une première étape.

Je pense que, maintenant que nous sommes en 2014, il ne faut peut-être pas avoir exactement les mêmes lunettes qu'en 2007 ou 2008 quand nous impulsions cela. Je vais essayer d'être précis sur deux points. Les directions territoriales ont été faites sur des discussions, sur la base de discussions avec les Maires de l'époque. Est-ce que le périmètre des directions territoriales est toujours le meilleur des périmètres par rapport à cette forte mutualisation ? D'autant plus que les directions territoriales permettent une souplesse par rapport aux besoins des communes. C'est bien pour ça qu'il faut une mutualisation à la carte, comme ça a été proposé. Et donc je pense qu'au moment où le grand saut va devoir se faire, il faut peut-être se poser cette question : comment la Communauté urbaine traite Bordeaux, la plus grande des villes, ou Saint-Vincent la plus petite des villes ? Est-ce que l'intermédiaire qu'il y a, les directions territoriales, doivent-elles être formatées exactement de la même manière ? Je pense que cette question, il faut vraiment se la poser sérieusement parce qu'une fois que les choses auront été enclenchées, ce sera difficile de revenir en arrière. C'était le premier point d'interrogation ou de proposition.

Deuxième point, j'ai l'habitude de le dire, la Communauté urbaine a beaucoup avancé sur la mobilité, beaucoup avancé sur l'habitat, même si les résultats ne sont pas forcément à la hauteur de nos espérances. Je pense que le grand chantier de la mandature qui vient de 2014 à 2020, c'est la question de l'économie et de l'emploi, domaines sur lesquels nous étions un peu en retard par rapport à d'autres Communautés urbaines et par rapport à d'autres Métropoles. Et compte tenu des contraintes budgétaires qu'il y a, y compris avec les Chambres de Commerce, et je sais que vous avez eu une réunion avec l'ensemble des Chambres de Commerce métropolitaines et l'ensemble des Présidents de futures Métropoles, je pense qu'il y a aussi quelque chose à mettre rapidement sur la table, c'est-à-dire que cette question de la mutualisation ne doit pas juste se faire entre les communes et la Communauté urbaine, mais entre la Communauté urbaine et d'autres partenaires parce que si nous ne faisons pas ça en début de mandature sur l'enjeu fondamental qu'est l'économie, on risque de prendre un peu de retard.

De même les structures de développement territorial, les anciennes technopoles et ainsi de suite, il y a un dossier qui n'avait pas été totalement traité durant la précédente mandature, et je pense qu'il ne faut pas que, sous la contrainte financière et la pression administrative, nous abandonnions ce nouveau chantier. Voilà tels étaient mes propos.

Mme Anne WALRYCK : Oui, je voulais justement, en complément de ce qu'a dit **Madame DE FRANÇOIS**, moi aussi souligner la qualité du rapport Développement durable qui nous a été soumis et présenté dans le détail lors de la Commission haute qualité de vie. C'est un travail considérable mené par l'ensemble des directions et en

particulier celle du développement durable avec la contribution aussi importante du Conseil de développement durable de notre Communauté urbaine de Bordeaux.

Il appelle un certain nombre de préconisations. Il formule déjà un certain nombre de préconisations qui seront les axes de la concertation que nous allons lancer en 2015 puisque l'année 2015 va être une année riche évidemment dans le contexte que vous connaissez de préparation de la COP (Conférence des Parties, Paris Climat 2015) 21 avec d'abord l'organisation des Assises nationales de l'énergie du 27 au 29 janvier ici à Bordeaux qui sera l'occasion à la fois de mobiliser, de dynamiser et de mettre en valeur l'action de tous les acteurs locaux, qu'il s'agisse des collectivités, mais également des acteurs économiques qui œuvrent dans le cadre de la transition énergétique que nous appelons de nos vœux. Ce sera également l'occasion de faire une contribution pour la COP 21 et ce sera dans le cadre de l'actuelle discussion puisque ça a été adopté en première lecture par le Parlement, de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, d'intégrer également de nouveaux apports dans le cadre d'une nouvelle politique développement durable très volontariste qui sera définie au cours de l'année 2015 et du deuxième Plan d'action climat énergie territorial auquel sera adossé de par la loi, à la fois la nouvelle compétence air et à la fois l'économie circulaire.

M. Patrick BOBET : Oui, merci Monsieur le Président, quelques réponses. Il y a des grands thèmes qui ont été développés.

Tout d'abord Patrick PUJOL a parlé de la santé financière de la Métropole en s'en inquiétant plus ou moins, en particulier eu égard aux transferts de compétences que nous allons assumer certes. Je rappelle que les transferts de compétences sous-entendent que La Cub prend de nouvelles compétences, des nouveaux services et donc de nouvelles charges bien évidemment, mais en face, il y a des recettes qui sont compensées en principe de manière tout à fait paritaire et dans la neutralité financière la plus totale puisque nous prenons en compte le coût net moyen annualisé des dépenses afférentes à ces transferts. C'est l'intérêt de la CLETC qui a fait débat hier en Bureau, mais c'est quand même aussi son intérêt d'être dans la neutralité financière la plus totale.

Il est vrai qu'à l'arrivée, il y a tout de même la dynamique des charges qui sont les salaires, qui se chargent au fur à mesure que les années passent, que la Métropole assumera seule, les villes s'étant désengagées sur ce point-là. C'est la seule, à mon avis, difficulté qu'il faudra assumer et prévoir bien évidemment.

Concernant le FIC, ça a fait aussi l'objet de quelques interrogations. Je rappelle à Patrick PUJOL notamment qu'il est blanc cette année, blanc en termes qu'il n'y a pas d'inscription, mais c'est l'année de report intégral. Il y a une année entière de FIC à consommer plus 5 millions de voirie urgente qui ont été inscrits également. Je pense que nous avons les moyens, cette année, de passer une année confortable en termes de FIC malgré tout.

Il faut consommer, s'il n'est pas consommé, il faut le reporter, donc à un moment il faut arrêter d'inscrire et consommer d'abord.

Deux termes ont été aussi abordés : la DSC et le CODEV aussi bien par Alain ANZIANI que par Véronique FERREIRA, et je crois qu'une troisième personne en a parlé, peut-être Patrick PUJOL.

Pour la DSC, je rappelle tout de même que ce n'est qu'un million de moins, un million sur 28 communes, ce n'est quand même pas extraordinaire et surtout deux choses : tout d'abord, c'est quasiment compensé par l'abondement du FIC que le Président a accepté, il y a une quinzaine de jours à hauteur de quasiment 900 000 euros, déjà c'est pratiquement neutre. Mais surtout cette DSC, elle est indexée aux ressources fiscales élargies, je ne vous répète pas quelles sont-elles, on peut peut-être aspirer à ce qu'elles bougent. Espérons que ce ne soit pas dans la descente, mais plutôt dans la montée.

Donc elle n'est peut-être pas gelée à tout jamais, nous avons voté le 22 juin 2012 cette décision, nous nous y tenons et en espérant que le cours de l'histoire soit inversé dans ce domaine. Je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant, je ne maîtrise pas tout, vous le comprenez très bien.

Les contrats de co-développement, ça c'est intéressant. J'ai demandé à nos services... alors j'aurais dû démarrer par ça, certains d'entre vous ont eu la gentillesse ou la faiblesse faite de me remercier, moi je ne veux pas qu'il y ait d'imposture, je voudrais surtout remercier les services financiers de La Cub autour de Frédéric GARNIER d'avoir fait un excellent travail et tous les Directeurs de pôles qui ont fait un très, très bon travail. Donc les remerciements vont à eux en préalable et surtout pas moi, je ne suis que l'instrument de ce que nous pensons tous ensemble.

Je reviens sur les CODEV, j'ai demandé à nos services de se pencher sur les chiffres puisqu'il semblerait que ce ne soit pas à la hauteur de vos attentes. Le CODEV saison 2 si j'ose m'exprimer ainsi, 2012-2014, il a été mandaté donc consommé 190 millions d'euros, CODEV 2. Pour les CODEV 3, que proposons-nous ? CODEV 3, 2015-2017, il est inscrit 318 millions d'euros inscrits dans le PPI sur ces trois années, donc ce ne sont pas des CODEV ciblés sur telle ou telle commune, mais c'est globalement tout de même plus. C'est un lot de 20 millions d'euros sur les trois ans, ça fait 60. Ajouter 318 et 60, ça fait 380. C'est-à-dire exactement le double de ce qui a été mandaté dans la saison 2 des CODEV 2012-2014. Vous me direz : « Ce ne sont que des chiffres », ils sont quand même inscrits. À nous maintenant de les rendre en actions concrètes et visibles de la part de nos concitoyens. Voilà pour les CODEV.

On a parlé aussi de cœur de métier, de grands équipements, pour certains, dont Jacques COLOMBIER, pas forcément utiles, je ne suis pas totalement d'accord. Je crois que nos grands équipements font partie aussi de l'attractivité de notre territoire, qui attire vers nous des entreprises, des populations également. Ça peut être très positif, et je crois qu'il faut savoir aussi parfois aller dans cette dynamique-là.

Madame MELLIER s'inquiète du budget d'équipements en baisse. C'est vrai que quand on avait annoncé, dans les équipements, 600 millions d'euros en 2014, c'était tout à fait présomptueux parce qu'on ne les a pas consommés, vous le savez déjà, et qu'on est à 430, cette année. C'est une baisse de 30 %, mais c'est pragmatique.

Encore une fois, nous n'avons pas consommé ces sommes-là, donc restons sur ce qui a été consommé essentiellement, mais surtout ça vient aussi de la mise en place des AP-CP (Autorisations de Programme - Crédits de Paiement) qui sont beaucoup plus près de la réalité, beaucoup plus transparents, beaucoup plus réalistes et qui font qu'on n'inscrit que ce que nous allons réellement dépenser.

Voilà la vraie raison, donc ce n'est pas une baisse véritable. C'est une baisse de ce que nous allons réellement faire en termes de budget, mais ça nous allons le faire. C'est facile d'inscrire des sommes, mais quand elles ne sont pas réalisées par des faits, ça ne sert à rien.

S'inquiétant également Madame MELLIER de la Métropole qui aspire les compétences, moi ça ne m'inquiète pas trop. Je reste convaincu que le principe de subsidiarité doit jouer à plein. Qui fait le mieux telle chose ? C'est aussi simple que ça. Si c'est la Métropole, tant mieux, elle le fera. Si ce sont les communes, elles les garderont, ça ne m'inquiète pas du tout.

Je voulais conclure, je crois que j'ai fait à peu près le tour. La transition énergétique qu'a abordée Pierre HURMIC, je suis un peu d'accord, on ne prend pas tout en compte, et c'est peut-être insuffisant, mais il y a des choix à faire en termes de budget. Moi, il y a une chose qui m'inquiète encore plus que ceci, ce sont les digues. Je pense que si nous avons 100 millions d'euros devant nous, on les mettra plutôt dans les digues qui là sont de la protection et non pas de la transition, mais ce sera quand même plus utile et plus précieux pour nos concitoyens.

Dernière chose, la question que Madame BLEIN m'a posée concernant les piscines. Ça rentre effectivement dans une réflexion qui a été mise en place. En réalité, nous avons proposé pour l'instant d'inscrire 10 millions d'euros par an, mais essentiellement pour prendre en compte les transferts de compétences de grands équipements en l'occurrence, année après année. Mais, encore une fois, pour ces grands équipements, en face il y a des recettes, donc ça doit rester neutre *a priori*, et nous avons effectivement inscrit ce plan piscine, nous en avons parlé ici en Conseil, il y a quelque temps, à raison de 10 millions par an. Mais le montage reste à faire. Donc on est encore dans l'intention, dans l'immédiat. Le montage reste à faire, j'espère que je serai en mesure, dans 15 jours, de vous présenter le budget avec cette inscription réellement concrète. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président, merci à vous d'avoir préparé ce débat d'orientations budgétaires et le budget qui va suivre dans de très bonnes conditions avec la coopération de l'ensemble des Vice-présidents. Je voudrais aussi féliciter les services financiers pour la qualité de leur travail et la présentation très claire de ces orientations budgétaires.

Je ne vais pas revenir longuement sur l'évolution de nos recettes, le nouveau Président de l'Association des maires de France, François BAROIN, élu par consensus hier ou avant-hier, a dit devant le Premier Ministre ce que l'ensemble des Maires, toutes tendances confondues, en pense. Nous ne refusons pas de participer à l'effort national de redressement de nos finances et de lutte contre l'endettement

excessif qui s'est accumulé au fil des décennies, mais nous considérons que ce qui nous est demandé, c'est trop vite, trop fort. La marche est trop haute, comme l'a dit François BAROIN hier.

J'avais moi-même préconisé que ces 11 milliards d'économies qui, d'après le calcul de l'AMF (association des maires de France), se soldent en réalité sur la troisième année 2017 par un montant cumulé de 28 milliards de coupes dans nos recettes, que cet effort donc aurait mieux fait d'être étalé sur 4 à 5 ans plutôt que sur 3. Le Premier Ministre n'a pas répondu à cet appel. Il a annoncé, hier, deux mesures qui certes sont positives, à savoir la pérennisation de l'aide aux communes pour les rythmes scolaires pour un montant de 400 millions d'euros, et puis une petite amélioration du taux de remboursement de la TVA au titre du FCTVA (Fond de Compensation de TVA) qui passera effectivement - les chiffres ont été donnés tout à l'heure, je les retrouve - de 15,7 à 16,4 dans deux ans pour la Communauté urbaine, et en année n+1 pour nos communes. Mais cela ne change rien évidemment à l'effort considérable qui nous est demandé. Je ne rappelle pas les chiffres pour la Communauté urbaine. Ils ont été largement commentés.

Je voudrais saluer l'effort méritoire de maîtrise de nos dépenses et la réponse à cette dureté des temps budgétaires. Nous n'avons pas de marge de manœuvre du côté de la fiscalité, il faut donc réduire nos dépenses. Nous le faisons sur les dépenses d'équipement avec un coup de rabot extrêmement sévère puisque c'est une baisse de 30 %. Je voudrais souligner ce qui a été fait aussi par tous les Maires de France que cela aura une incidence sur le carnet de commandes de nos entreprises, en particulier du bâtiment et des travaux publics et tout particulièrement des PME.

L'effort porte également sur le budget de fonctionnement dans les proportions qui ont été indiquées. Je suis, pour ma part, assez inquiet de la situation de beaucoup des associations que nous subventionnons puisque l'État baisse ses subventions. Le Conseil régional baisse ses subventions, le Conseil général baisse ses subventions, La Cub baisse ses subventions et nos villes vont le faire aussi. Nous risquons d'avoir des associations en très grande difficulté avec des conséquences à la clé sur l'emploi.

Je voudrais rajouter que l'évolution, à moyen terme, est aussi très préoccupante. Je ne veux certes pas dramatiser, nous avons une situation financière extrêmement saine, un taux d'endettement extrêmement bas et donc nous avons des marges de manœuvre.

Hier le Directeur général de la Caisse des Dépôts nous a fait plein de promesses en nous disant : « Il y a plein d'argent, pas cher, on va vous en prêter sur des grandes durées, etc. » On lui a fait remarquer que même pas cher, ça se rembourse. Et que si nous ne voulons pas nous engager dans la spirale qu'a connue l'État, il faut être là aussi relativement prudent en ce qui concerne la dette, à moins que l'État veuille nous demander de faire ce que lui-même a fait depuis 10 ou 20 ans.

Voilà donc où nous en sommes. S'agissant des relations entre la Communauté urbaine, Métropole et les communes, nous serons vigilants à ce que les efforts soient équitablement répartis. Je partage le sentiment de ceux qui se sont exprimés pour dire que nos communes étaient peut-être confrontées à des difficultés plus graves

encore que la Communauté urbaine, c'est vrai, donc nous allons essayer de les accompagner. C'est ce qu'on essaye de faire avec les décisions que j'ai fait prendre sur le FIC. C'est ce qu'on va essayer de faire avec les contrats de développement. Je voudrais signaler aussi que la mutualisation, cela a été dit par Monsieur BOBET, va s'accompagner d'une prise en charge de la dynamique des dépenses par la Communauté urbaine sur les dépenses qui auront été transférées. Ça n'est pas négligeable, je pense notamment à la dépense de personnel dont on sait qu'on a beaucoup de mal à la maîtriser et dont la progression sera transférée à la Métropole. Donc nous élaborerons, dans le cadre de la loi, un pacte - c'est fiscal et financier qu'il s'appelle, je crois ? - qui va l'année prochaine nous permettre de faire un bilan très précis des plus et des moins dans les relations entre la Métropole et les communes pour essayer de trouver le meilleur point d'équilibre.

Voilà, en tout cas nous allons maintenant préparer sur ces bases, le budget de l'année 2015. C'est un débat d'orientations sans vote, je crois, donc je vous remercie d'y avoir participé. Je voudrais émettre peut-être un vœu, c'est qu'on puisse terminer à 13 heures. Il nous reste... je vois un assentiment général, il nous reste sept dossiers, donc si on pouvait les traiter un peu rapidement, ça serait bien. Monsieur le Secrétaire de séance ?

DÉBAT EFFECTUÉ

M. REIFFERS

2014/10/13 Sellerie - Décoration - Aménagements SDA – Aide à l'investissement matériel – Décision - Autorisation

M. Josy REIFFERS présente le dossier.

M. Jacques PADIE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, il s'agit du même type de subvention que celle octroyée, le mois dernier, à une filiale de la société SAIPOL. Pour une somme symbolique, la collectivité estime pouvoir donner des signes positifs à ces entreprises qui souhaitent investir sur l'agglomération. C'est peut-être louable, mais c'est en l'occurrence se tromper sur le rôle de nos collectivités. Et puisqu'on nous appelle à la sobriété, peut-être pourrions-nous nous recentrer sur nos véritables missions. Pour autant, il est possible que cette société, comme d'autres, ait un réel besoin voire de réelles difficultés de financement. Auquel cas, notre collectivité a le devoir d'intervenir auprès des banques pour qu'elles aussi fassent leur travail de financement de l'activité économique.

Dans ce cas précis et par respect pour les travailleurs et les dirigeants de l'entreprise SDA, je ne ferai pas de commentaire sur la qualité judiciaire et helvétique du PDG (Président Directeur Général) du groupe DASSAULT. Je me contenterai de rappeler que la seule entité Dassault Aviation a réalisé 460 millions d'euros de bénéfices en 2013, ce qui lui donne peut-être une responsabilité vis-à-vis des sous-traitants comme SDA. Cela me semble, et j'en termine, du point politique, économique et éthique, être plus de son ressort que de celui du contribuable de La Cub. Nous voterons contre que cette délibération. Je vous remercie.

Mme Marie RÉCALDE : Monsieur le Président, nous votons là, somme toute, je l'espère, une aide de 15 000 euros sur un investissement global de 325 000 euros.

Dans ce dossier, on fait un pari, ça a été rappelé par Monsieur REIFFERS et ce pari c'est celui de l'emploi. On est dans des très petites entreprises, je rappelle qu'il s'agit de moins de 20 salariés, en plein développement, donc justement le moment où elles ont besoin sans doute d'un coup de pouce des collectivités publiques, des entreprises volontaristes en matière de formation et d'emploi, ça a également été rappelé puisqu'ici, on nous parle de plus de 15 emplois d'ici trois ans, si les perspectives de développement de la société SDA se confirment.

Ce dossier marque pour nous et pour la Communauté urbaine, la volonté d'accompagner très clairement la création d'écosystèmes économiques à forte valeur ajoutée, comme l'Aéroparc, comme Bordeaux Euratlantique dont l'Aéroparc est le pendant industriel, qui sont la marque de fabrique de notre agglomération avec, je le rappelle, un effet levier important. En ce qui concerne l'Aéroparc, par exemple, puisque c'est le site sur lequel va s'implanter SDA, nous sommes à peu près à 30 millions d'euros d'investissements publics financés à 50 % par une taxe d'aménagement avec pour effet, plus de 400 millions d'investissements privés. Je crois que le jeu, si on peut appeler ça un jeu, en vaut la chandelle. Enfin la somme accordée par La Cub reste relativement toute modeste, au regard des gains escomptés, ça a été dit. 15 000 euros pour 15 emplois, si on voulait faire un raccourci abusif, ça fait 1 000 euros par emploi. Je crois que le jeu en vaut la chandelle.

SDA c'est certes un petit dossier, mais qui participe à la structuration et au développement de notre agglomération, d'un savoir-faire unique également parce qu'il s'inscrit dans un secteur aéronautique et éventuellement nautique, vous l'avez dit Monsieur REIFFERS, mais aussi un secteur du luxe qui est pourvoyeur d'emplois, de forte valeur ajoutée, et qui est peu délocalisable. C'est pourquoi je pense que ce dossier mérite notre attention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, c'est bien pourquoi nous le présentons à votre vote. Vote contre des élus Communistes, pas d'autres oppositions ? Pas d'abstention ? Merci.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Apparentés vote contre

M. Jacques MANGON : Délégation de Monsieur BOBET, dossier 25, Artigues-Près-Bordeaux, société anonyme d'HLM Le Foyer.

M. BOBET

2014/10/ 25 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 21 logements collectifs locatifs, résidence "Moulin d'Antoune", 8 allée du Moulin d'Antoune - Emprunts de 177.076 € et 303.423 €, du type PLAI, de 561.989 € et 891.593 €, du type PLUS, et de 53.724 €, du type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. Patrick BOBET présente le dossier.

M. Max GUICHARD : Monsieur le Président, c'est nous qui avions demandé à ce que ce dossier soit dégroupé. Vu le temps, nous proposons que cette question des VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement), nous y reviendrons à un Conseil très prochain.

M. le Président Alain JUPPÉ : Quel est votre vote alors ?

M. Max GUICHARD : Contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Contre, et pas de débat pour cette fois-ci.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. Jacques MANGON : Délégation de Monsieur DAVID, dossier n°32, redéploiement de postes dans le cadre des transferts de compétences.

M. DAVID

2014/10/ 32 Redéploiement de postes dans le cadre des transferts de compétences - Décision - autorisation

M. Alain DAVID présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Même traitement Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Non.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui s'exprime pour votre groupe ?

M. Max GUICHARD : Moi. Ces redéploiements de postes entendent répondre à des besoins nouveaux, réels, notamment sur le suivi des délégations de réseaux de chaleur. Ce qui confirme que les besoins, dans notre agglomération, vont grandissant et les besoins en personnel de la fonction publique territoriale aussi. Ce qui relativise le soi-disant bénéfice des délégations de service public puisque, comme dans le domaine des transports ou de l'eau, il faudra des services communautaires conséquents pour les contrôler. Mais comme le dogme de la baisse des dépenses publiques est omniprésent, que la baisse des dotations de financement est prégnante, ces créations de postes passent inévitablement au crible du gel des effectifs de La Cub que vous avez décidé, Monsieur le Président, et qui est hélas partagé par beaucoup ici. Ces créations de postes se font donc sur la base de non-remplacement de départs en retraite.

Je rajouterais d'ailleurs que, notamment par rapport aux réseaux de chaleur, je ne sais toujours pas où les deux suppressions de poste auront lieu pour deux créations pour les réseaux de chaleur. Ça serait intéressant de savoir dans quel domaine nous pouvons nous séparer de deux postes aussi facilement.

Et nous savons que ce n'est qu'un début. Alors que le million d'habitants que nous serons demain exigerait un renforcement de nos moyens, tout est fait pour affaiblir le pouvoir d'intervention des collectivités locales. Cela va à l'encontre des besoins. À terme, comme l'ont déjà dénoncé de nombreux élus dont le Président du Conseil général de la Gironde, la privatisation de secteurs entiers de service public sera la seule issue possible pour les collectivités asphyxiées. Ce n'est pas de moi, c'est de quelqu'un que certains ici connaissent très bien. Un processus qui commence et qui fait son œuvre loin des citoyens, dans des lieux au nom étrange comme la CLETC, Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

Depuis des semaines, alors qu'aucune de nos communes n'a délibéré et sous couvert de mises au point techniques, cette commission organise la façon dont la Métropole va dépecer le pouvoir des communes. Une à une, les compétences sont retirées et chacun fait son marché. Ici pour se défaire d'un équipement trop coûteux et là pour tenter de conserver nos compétences décidément trop stratégiques. Je le dis, le travail qui se réalise, en ce moment, dans cet Etablissement est bien loin de l'exercice démocratique transparent pour lequel les citoyens nous ont délégués.

Et dans quelques semaines, lorsque les Conseils municipaux auront à se prononcer sur le rapport de cette CLETC, j'ose espérer que les consciences se réveilleront. Évidemment, certains nous rappelleront, comme on l'a souvent fait au sein de la CLETC, que nous n'avons pas le choix, que le Préfet nous ordonne telle ou telle orientation. Ce qui m'a amené à dire, Monsieur le Président, que parfois vous devriez laisser votre place à Monsieur le Préfet, ça serait beaucoup plus rapide.

Là aussi c'est assez ! Le respect de la loi est une chose, le devoir de résistance en est une autre, noble, surtout quand il s'agit de dénoncer ce qui s'apparente de plus en plus à un véritable passage en force antidémocratique.

Vous voyez que je ne voulais pas laisser passer ça.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien, je ne suis pas encore tout à fait décidé à prendre le maquis avec vous, mais enfin on peut y réfléchir.

M. Max GUICHARD : C'est le maquis démocratique.

M. le Président Alain JUPPÉ : Absolument, j'ai bien compris.

Donc vote contre du groupe Communiste là-dessus. Est-ce qu'il y a d'autres votes ? Non, merci.

Pardon, je n'ai pas donné la parole à Alain DAVID, excusez-moi.

M. Alain DAVID : Je voulais répondre parce que, effectivement, il s'agit d'un redéploiement de postes. Les services évoluent au rythme des tâches qui leur sont confiées, et il est certain que certains services dépassent en quelque sorte leur capacité de fonctionnement, d'autres en ont moins. C'est très compliqué, on est obligé de faire vivre en quelque sorte les postes au gré de la sollicitation. Et il s'agit de ça.

Alors nous avons besoin de deux agents pour suivre et contrôler la gestion des réseaux de chaleur effectivement. Deux agents pour suivre la nouvelle compétence également transférée de gestion de la concession et distribution du gaz et électricité. Nous avons besoin de deux agents pour le développement du portail des médiathèques municipales et universitaires. C'est un projet métropolitain emblématique. Et enfin un agent pour la bonne organisation de l'événement que constitue l'Euro 2016 sur la Métropole et pour veiller à ce que le bon déroulement de celui-ci contribue à valoriser l'image de la Métropole.

Il s'agit donc de postes qui sont d'un intérêt communautaire et métropolitain évident et puis qui ne sont pas forcément nécessaires au gré, j'allais dire, du fonctionnement de certains services, il n'était pas nécessaire de les renouveler. Donc on fait évoluer. Il s'agit de cadres A, de postes de cadres A qui n'étaient pas nécessaires.

M. Max GUICHARD : Alain, où ?

M. Alain DAVID : Max, on te donnera la liste, je ne l'ai pas ici. On vous donnera la liste.

M. Max GUICHARD : Vous comprendrez notre réflexion.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD, en tout cas moi j'assume pleinement la décision que j'ai prise. Nous ne tiendrons pas la route, si nous ne maîtrisons pas les effectifs de notre fonction publique métropolitaine. Et donc, sauf exception véritablement motivée, je n'accepterai pas de créations de postes supplémentaires. Les choses devront se faire par redéploiement parce qu'il y a des cas où il y a de la marge et on peut donc redéployer des postes sans que ça soit négatif pour le service public.

M. Alain DAVID : Président, l'évolution des nouvelles technologies quelquefois libère... il y a aussi l'optimisation de l'organisation du travail. Heureusement qu'on recherche des solutions d'optimisation aussi et qui permettent de redéplacer, de redéployer un certain nombre de personnes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bon, si je ne redoutais pas d'agiter la séance, je dirais « Pas de conservatisme », voilà. Il faut bouger parfois, il faut bouger, ok. Mais on va vous le dire le moment venu. Donc j'ai bien enregistré les votes contre du groupe communiste sur cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Apparentés vote contre

M. le Président Alain JUPPÉ : Délibération suivante, Monsieur le Secrétaire ?

M. MANGON

2014/10/ 51 SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE - Avis consultatif de la Communauté urbaine de Bordeaux

M. Jacques MANGON présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Nous en avons parlé hier au Bureau, il ne s'agit pas pour nous de manifester un désaccord sur les orientations de fond. Nous disons même d'ailleurs, et j'avais demandé que ce soit modifié en ce sens dans la délibération, que nous les partageons. Simplement, il y a des inexactitudes ou des éléments dépassés, comme ça vient d'être dit dans la cartographie. Et pour préserver l'avenir, si nous donnons un avis favorable avec réserves, on ne sait pas ce qui va se passer. Donc il vaut mieux donner un avis défavorable et proposer la constitution d'un groupe de travail qui nous permettra de régler ces distorsions entre nos propres documents d'urbanisme et ce schéma.

M. Pierre HURMIC : Oui, en ce qui concerne notre groupe, après en avoir longuement débattu, nous considérons que le premier avis qui avait été envisagé par la Communauté urbaine qui nous avait été distribué d'ailleurs avec l'ordre du jour, était beaucoup plus conforme à ce qu'est la réalité de la position que nous devrions adopter par rapport à ce type de schéma.

Nous sommes parfaitement conscients, autant que d'autres ici, des insuffisances du schéma. Ont été évoquées la cartographie ancienne, une mauvaise prise en compte des zones urbanisées dans l'agglomération.... Nous en sommes parfaitement conscients. Néanmoins la Communauté urbaine s'apprêtait, jusqu'il y a encore quelques jours, à émettre un avis favorable sur le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) sous réserve que les périmètres délimités dans l'Atlas des enveloppes urbaines du document d'orientations et d'objectifs du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'aire métropolitaine bordelaise figurent et soient pris en compte dans l'Atlas cartographique de la trame verte et bleue du SRCE.

À mon avis, nous là, nous avions l'occasion d'une part de manifester notre accord total par rapport aux objectifs du schéma que, je pense, nous sommes nombreux ici à partager, et également notre critique, je pense aussi unanime, sur ces insuffisances notamment cartographiques du document.

Là, on a aujourd'hui l'impression que les pressions ou le lobby de certains élus locaux ont été tels que la Communauté urbaine se désengage quand même un peu, bien qu'elle dise, à notre sens un peu hypocritement, qu'elle approuve les orientations générales du schéma régional. Elle se désengage en disant aujourd'hui : « Écoutez, désolée au pied du mur, nous refusons d'aller jusqu'au bout de cette logique ». Et nous, nous considérons que cet avis défavorable que vous nous proposez aujourd'hui sera incontestablement une reculade par rapport à ce que sont les objectifs nécessaires d'un tel schéma.

Nous ne sommes pas dupes du fait que certains élus locaux s'appuient sur ces insuffisances cartographiques notamment pour faire du lobbying, pour leurs futures zones d'activités, commerciales ou artisanales et économiques, qui se situent dans des zones qui sont écologiquement fragiles. Donc incontestablement, cela a mobilisé un certain nombre d'élus dans leur hostilité foncière, c'est le cas de le dire, vis-à-vis de ce schéma. Nous, nous considérons, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, qu'il ne faut pas opposer biodiversité et développement économique. Nous considérons que la biodiversité est un atout formidable dans les années qui viennent pour une nouvelle conception de l'activité économique de notre territoire et nous ne sommes pas d'ailleurs les seuls à le penser. Émettre aujourd'hui un avis défavorable par rapport aux grandes orientations de ce schéma, tout en indiquant par ailleurs que nous les approuvons. Nous considérons que c'est se tromper de débat, c'est faire reculer les contraintes nécessaires représentées par un tel schéma. Et, enfin, j'utiliserai un dernier argument, nous avons été alertés sur le fait que les crédits qui sont réservés actuellement du programme FEDER (Fonds Européen du Développement Economique et Régional) 2014-2020 pour soutenir le Schéma régional, pourraient effectivement être remis en cause si un certain nombre de collectivités comme la nôtre se contentent de désapprouver ce schéma régional.

Nous sommes favorables, nous, à un schéma critiqué, donc dans ces conditions, notre vote sera une abstention par rapport à la position de la Communauté urbaine.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je précise bien qu'il ne s'agit pas de refuser ce processus ni les orientations. C'est toute la différence entre « non, sauf si » et « oui, mais ». Nous pensons que pour préserver nos intérêts, il vaut mieux adopter la démarche de « non, sauf si » avec une proposition de groupe de travail. Je vous rappelle que le SYSDAU a émis aussi un avis défavorable. Il ne s'agit pas de céder au lobby de je ne sais qui, il s'agit d'avoir analysé concrètement les choses. Ce texte, tel qu'il est, n'est pas acceptable parce qu'il est en contradiction d'abord avec la réalité, certaines cartes sont complètement déphasées et d'autre part avec les orientations du PLU (Plan Local de l'Urbanisme), donc je pense que ce serait affaiblir considérablement notre position.

J'ajoute aussi que le degré de concertation entre l'État et la Région d'un côté, et la Métropole de l'autre côté a été vraiment minimum, pour l'élaboration de ce schéma et c'est assez important et symbolique pour l'avenir. La Région va recevoir de la loi, la capacité de faire toute sorte des schémas régionaux qui vont être des schémas prescriptifs. Il est très important que nous puissions être associés suffisamment en amont à l'élaboration de ces schémas prescriptifs pour ne pas les recevoir comme ça par La Poste avec la possibilité de dire « oui » ou « non » purement et simplement. Voilà donc c'est pour ça que, je pense, que la position que nous avons déterminée en Bureau collectivement sauf le groupe des Verts est la bonne position.

Donc abstention du groupe Écologie les Verts. Pas d'autres votes négatifs là-dessus ? Non. Je vous remercie.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS**
Le groupe des élus Europe Ecologie
les Verts s'abstient

M. DUCHENE

2014/10/ 61 Bordeaux - ZAC Coeur de Bastide - CRAC 2013 - Approbation

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui souhaite s'exprimer sur ce dossier ? Personne. Pas d'opposition, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/10/ 62 BORDEAUX- Projet Urbain Brazza - Modification du taux majoré de la taxe d'aménagement sur le secteur Bordeaux Brazza - Décisions

M. Michel DUCHENE présente le dossier.

M. Jacques PADIE : Oui, très rapidement Monsieur le Président, nous nous félicitons de l'orientation donnée dans ce secteur Brazza en matière d'activité économique. Comme dans le secteur des Quais de Floirac, il semble en effet que des orientations claires soient prises pour l'accueil, dans les meilleures conditions, des activités artisanales et de petites industries. C'est une bonne nouvelle.

C'est en effet du rôle de notre collectivité que de trouver des outils pour contrecarrer la flambée des prix qui a chassé ces activités des centres villes. Il faudrait s'en inspirer dans le domaine du logement en proposant, par exemple, l'expérimentation sur La Cub de l'encadrement des loyers.

Pour revenir sur Brazza, cette orientation nous convient. Pourtant le choix de la diminution générale de la taxe d'aménagement a de quoi surprendre. Pourquoi, en effet, baisser ce taux pour tous les opérateurs sur Brazza, alors que la délibération n°65 que nous examinons aujourd'hui nous permettrait d'exonérer les activités artisanales de taxe d'aménagement ? Quel est le calcul le plus juste ? Faut-il faire baisser la taxe à 10 % pour tous sur Brazza, y compris pour ceux qui produiront du logement ou des bureaux de standing ou ne valait-il pas mieux cibler les producteurs de logement social et d'activité productive, comme nous le permet le système d'exonération facultative de la taxe d'aménagement ?

Pour notre part, nous estimons que le niveau des investissements publics sur la rive droite justifie amplement l'application d'une taxe spéciale de 20 %. Nous restons sur cette position et proposons de revoir les exonérations facultatives de la délibération n°65 afin de favoriser réellement l'implantation d'activités artisanales sur notre agglomération. Nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. Michel DUCHENE : Mon Cher Collègue, votre question est effectivement extrêmement intéressante. Nous nous la sommes posée aussi, mais malheureusement la législation ne nous ne permet pas de cibler soit les promoteurs, soit les activités économiques. Donc la baisse de la taxe concerne l'ensemble des opérateurs de ce secteur-là. Mais nous avons un outil très particulier déjà expérimenté sur les Bassins à flot, c'est-à-dire l'urbanisme négocié et ce que nous perdons d'un certain côté, nous le rattraperons de l'autre. Et par la négociation, nous ferons participer un peu plus les promoteurs privés.

Je vous rappelle que sur cette opération-là, l'exonération concerne aussi le logement social et l'accession sociale à la propriété. Je pense que les services avancent une proposition assez équilibrée qui tient compte de la diversité de cette opération et surtout de la réalité de la loi et de la taxe.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, donc vote contre des communistes. Pas d'autres votes contre ? Pas d'abstentions ?

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. DUCHENE

2014/10/ 65 Part intercommunale de la taxe d'aménagement - Fixation du taux et des exonérations facultatives - Reversement partiel du produit aux communes - Décision

M. Michel DUCHENE présente le dossier.

M. Max GUICHARD : Nous la voterons celle-là, c'est justement Monsieur DUCHENE, c'est parce que celle-là, elle nous permet justement d'avoir cette différenciation. Pourquoi ne pas rester sur la 65 et enlever la 62 ? Parce que celle-là, elle nous permet justement. Et nous la votons des deux mains celle-là.

M. le Président Alain JUPPÉ : On enregistre votre vote. Monsieur DUCHENE ?

M. Michel DUCHENE : On ne peut pas malheureusement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, pour des raisons légales, on ne peut pas moduler le taux sur chaque projet, ça a été dit par Monsieur DUCHENE. Pas d'oppositions sur la 65 ? Elle est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Alain JUPPÉ : Il nous reste à examiner la motion ou le vœu qui vous a été distribué à l'initiative du groupe Europe Écologie les Verts. Je vais peut-être demander à qui, Monsieur HURMIC, de la présenter succinctement.

M. Pierre HURMIC : Très succinctement, je ne vais pas la lire conformément à notre usage. Je vais d'abord rappeler que tout le monde n'est pas obligé de partager, ici, la position de notre groupe qui est, vous le savez, une hostilité résolue à l'énergie nucléaire dans ce pays. Ça, c'est un préalable. Mais néanmoins, nous avons pensé qu'il était utile de rappeler, ici, ce qu'est la position prise par des hautes autorités en matière nucléaire à savoir l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI), qui s'accordent à penser qu'il faudrait en France relever le périmètre des plans particuliers d'intervention autour des centrales nucléaires qui est actuellement dérisoire puisqu'il est de simplement de 10 kilomètres. Ces hautes instances pensent qu'à la lueur des événements de Fukushima, il faudrait que cette distance soit rallongée à 80 kilomètres. Donc nous considérons qu'il est du rôle de notre collectivité d'alerter le Préfet de notre Département pour lui demander l'extension du périmètre du plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire du Blaye à un rayon de 80 kilomètres autour de cette installation.

Voilà le but de la motion que nous souhaitons faire partager à l'ensemble de nos collègues du Conseil de Communauté.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je précise que je ne partage naturellement pas le point de vue du groupe Écologie Les Verts sur l'énergie nucléaire en général. En revanche, je pense que la demande qui est formulée là est recevable. Le Conseil municipal de Bordeaux l'a d'ailleurs adoptée à l'unanimité, si je ne me trompe, lors de sa séance de lundi dernier. Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ? Tout le monde est d'accord, elle est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Alain JUPPÉ : L'ordre du jour est terminé. Je vous remercie, bon après-midi.

La séance est levée à 13 heures.

Le Secrétaire de séance

M. MANGON